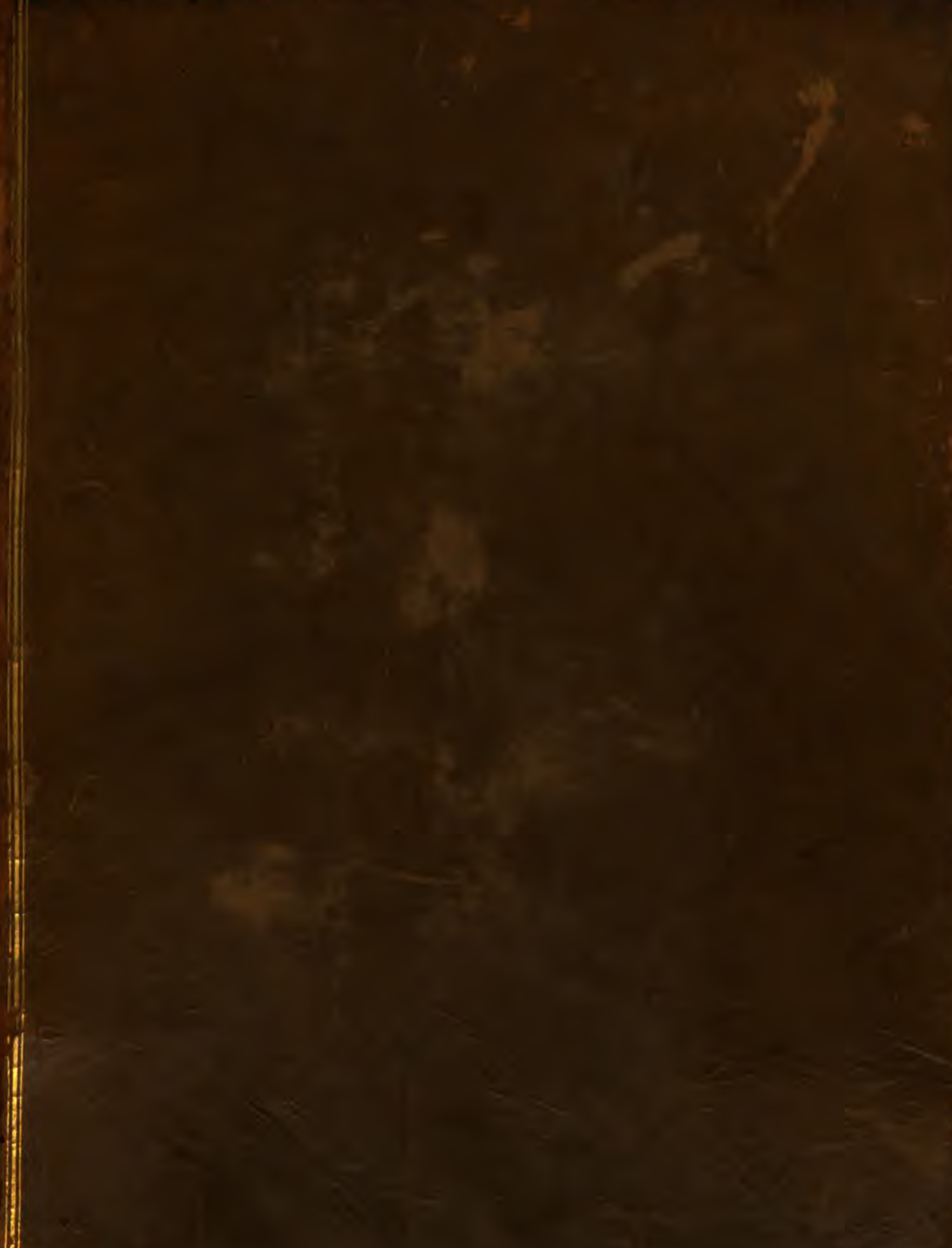
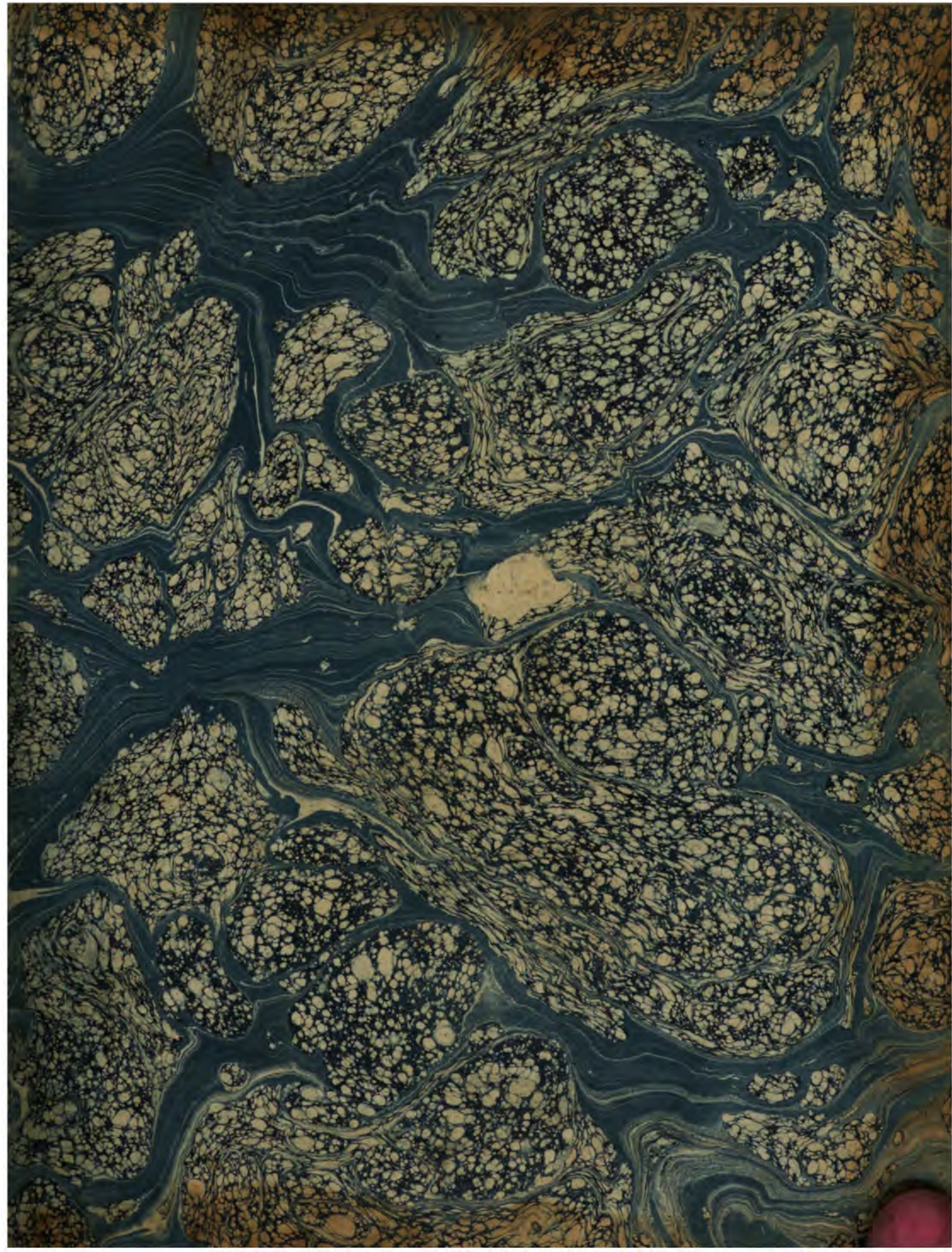



CERTAVI ET VICI



HISTOIRE DE FRANCE

SOUS L'EMPIRE

DE NAPOLÉON LE GRAND,

REPRÉSENTÉE EN FIGURES.

DE L'IMPRIMERIE DE J.-M. EBERHART.



Dessiné par Monnet. *Gravé par David.*

DEPOSE A LA PREFECTURE DE POLICE.



Dessiné par Monnet. *Gravé par David.*

DEPOSE A LA PRÉFECTURE DE POLICE.

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS L'EMPIRE

DE NAPOLÉON LE GRAND,

REPRÉSENTÉE EN FIGURES,

ACCOMPAGNÉES D'UN PRÉCIS HISTORIQUE;

PAR DAVID, GRAVEUR D'HISTOIRE,

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DE BERLIN,
ET ASSOCIÉ A CELLE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN;

PRÉSENTÉE

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI,

ET PUBLIÉE

SOUS LA PROTECTION DU GOUVERNEMENT.

TOME CINQUIÈME.



A PARIS,

Chez l'Auteur, DAVID, Graveur d'Histoire, rue de Corneille, nº 3, arcade de l'Odéon.

1812.

DÉPOSÉ A LA PRÉFECTURE DE POLICE.

TABLE

DES GRAVURES ET DES SOMMAIRES

DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

SOUS L'EMPIRE DE NAPOLÉON LE GRAND.

CONTENUS DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

GRAVURES.

SOMMAIRES.

An 1809.

Arrivée à Paris de plusieurs rois et princes souverains. — Ouverture du Corps Législatif. — Discours de l'Empereur. — Compte rendu par le Ministre de l'Intérieur. — Travaux administratifs de l'Empereur. — Sénatus-consulte sur les trois domaines de l'Empereur.

An 1810.

La Banque de France rend ses comptes. — Sénatus-consulte au sujet des États Romains et du Pape. — Décret de l'Empereur sur les quatre propositions du Clergé en 1681. — M. de Ségur fils présente au Corps Législatif 80 drapeaux espagnols, 22 janvier. — Succès des François en Espagne. — Victoire d'Occana. — Prise de la ville de Gironne. — Passage de la Sierra Morena par le roi d'Espagne. — Prise de Séville. — Relations politiques de l'Empire avec les Puissances étrangères. — Traité de paix entre la France et la Suède. — Le Sénat présente à l'Empereur ses félicitations sur son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS L'EMPIRE

DE NAPOLÉON LE GRAND.

ON a vu des conquérants, après avoir soumis des provinces ou des royaumes, rentrer dans leurs Etats, y triompher et se livrer ensuite à un repos honteux, et non moins funeste à leurs sujets qu'à leur propre gloire : on en a vu d'autres non contents d'avoir porté la désolation dans les pays où leurs ennemis régnoient, employer le loisir que leur donnoit la victoire, à tyranniser leurs peuples, comme si leurs peuples eussent été d'autres ennemis à dompter. Ce n'étoit pas ainsi que l'Empereur Napoléon en agissoit avec les Français ou avec ses alliés, après ces glorieuses campagnes où il avoit remporté autant de victoires qu'il avoit livré de combats. Alors, s'il se délassoit de ses travaux guerriers, c'étoit par d'autres occupations plus pacifiques, il est vrai, mais non moins importantes. Ainsi, à peine fut-il de retour dans la capitale de l'Empire, après avoir terminé la guerre d'Autriche par le traité de Vienne, que, portant ses regards sur toutes les parties de l'administration de ses Etats, il résolut d'ajouter tout ce qui y manquoit, et de perfectionner tout ce qu'il avoit entrepris. 1809 OCTOBRE

1809. ARRIVÉE A PARIS DE PLUSIEURS ROIS ET PRINCES SOUVERAINS.

Mais son Empire n'étoit pas le seul objet de ses sollicitudes : les Etats et le bonheur des Princes, ses frères ou ses alliés, et ses nouveaux rapports avec la plupart d'entre eux, appeloient ses pensées et mettoient toutes ses affections en mouvement. Ce qu'il veut faire pour eux, il le veut faire avec eux; et s'il a des conseils à leur donner, s'il a des mesures à prendre pour l'intérêt commun des Puissances qui se gouvernent d'après son système politique, c'est à ces Princes eux-mêmes qu'il veut faire entendre sa voix, c'est eux-mêmes qu'il se propose de consulter : il les appelle donc autour de sa personne. Les Rois de Saxe, de Westphalie, de Wurtemberg, de Hollande, de Naples, le Prince Primat de la Confédération du Rhin, le Grand-Duc héréditaire de Bade, le Prince Vice-Roi d'Italie, le Prince Borghèse, gouverneur-général des départemens au delà des Alpes, la Grande-Duchesse de Toscane, et peu après le Roi de Bavière, viennent former autour du chef du grand Empire un consistoire de ce que l'Europe renferme de plus augustes personnages : ils sont témoins de l'admiration que lui portent les Français de toutes les conditions, et des hommages qu'il en reçoit dans le temple où il va célébrer l'anniversaire de son couronnement, et dans l'enceinte où se sont réunis, avec leur chef, les principaux magistrats de la capitale. Jamais l'histoire n'avoit eu à représenter une si imposante réunion de Princes tous guidés par les mêmes maximes et par les mêmes

intérêts. A ce grand spectacle qu'offroit alors la Cour de l'Empereur, ajoutoient les députés du peuple Romain, et ceux du Synode grec de Dalmatie, venus pour l'assurer de leur soumission, et de celle des peuples qui les avoient envoyés. 1809.

OUVERTURE DU CORPS LÉGISLATIF. DISCOURS DE L'EMPEREUR. COMPTE RENDU DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

DÉCEMBRE.

Le Corps Législatif est assemblé. Le vainqueur de Wagram se rend dans le temple des lois pour ouvrir la session annuelle des députés des départemens de l'Empire. Là, il prononce du haut de son trône un discours plein de choses importantes, du style duquel on peut se faire une idée par les extraits suivants : « Français, dit ce monarque, tout ce qui voudra s'op- » poser à vous sera vaincu et soumis. Votre grandeur » s'accroîtra de toute la haine de vos ennemis. Vous » avez devant vous de longues années de gloire et de » prospérité à parcourir . . . .

. . . .

» Toutes les pensées que j'ai conçues pour le bonheur » de mes peuples se sont suivies avec la plus grande » activité. Dans Paris comme dans les parties les plus » éloignées de mon Empire, la guerre n'a apporté » aucun retard dans les travaux . . . . . Je ne » demande à mes peuples aucun nouveau sacrifice. »

Quelques jours après, selon l'usage, le Corps législatif répondit à ce discours par une adresse qu'une députation présenta au monarque. « Je désire vivre » encore trente ans, dit l'Empereur à ces députés, » afin de pouvoir consolider ce grand Empire, et voir

1809. » toutes les prospérités que j'ai conçues, embellir cette » chère France. » Vœu touchant que sans doute la patrie verra un jour s'accomplir!

Bientôt M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, déploie aux yeux des législateurs le tableau des prospérités déjà répandues sur la surface de l'Empire, et de celles qui y naissent chaque jour. De tout côté s'exécutent d'importants travaux, dans les villes, dans les campagnes, sur les rivages des mers : des canaux, des écluses, des bassins, des ports, des routes ou commencées ou achevées, de vastes marais desséchés, de superbes ponts ou entrepris ou construits ou réparés ; des édifices sacrés et profanes où l'architecture manifeste la grandeur et la pompe de son art, attestent de la manière la plus solennelle le zèle du souverain, pour le bonheur des peuples, inséparable dans sa pensée de la gloire de son règne. Le même ministre, après ce magnifique dénombrement, franchit les barrières de l'Empire, et parcourant avec rapidité les Etats auxquels il est lié par les principes d'une habile et saine politique, il ne nous montre sur le continent que des alliés ou des amis. Nos antiques liens avec la Suède vont se renouer : désormais ce royaume, gouverné par de sages monarques, ne séparera plus sa cause de celle de l'Empire français : des nuages qui se sont élevés entre l'Empereur et les Etats-Unis ne tarderont pas à se dissiper, si toutefois la politique faible et incertaine de ce gouvernement ne le porte pas, à l'égard

de la Grande-Bretagne, à des ménagemens incompatibles avec son honneur et sur-tout avec les intérêts de la France. Le président du congrès, homme ferme, voudroit bien affranchir ses concitoyens de ces égards serviles; malheureusement son autorité et ses vues ne rencontrent que trop d'obstacles dans les intérêts opposés d'un parti plus attaché à l'argent qu'à la liberté. 1809.

TRAVAUX ADMINISTRATIFS DE L'EMPEREUR. SÉNATUS-CONSULTE SUR LES TROIS DOMAINES DE L'EMPEREUR.

Pendant que le Corps législatif s'occupe d'une loi sur les canaux, de la législation des douanes, et de l'assiette des revenus de l'Etat, dont la quotité s'élève à sept cent trente millions de francs, et que dans une nouvelle session qui succède immédiatement à celle-ci, il met la dernière main à un code pénal qui doit compléter le grand système de la jurisprudence française, l'Empereur de son côté veille avec son conseil d'Etat à tout ce qui peut ajouter de l'activité à la marche du gouvernement, des facilités au commerce, de la splendeur à son trône, à tout ce qui peut entretenir le courage et le dévouement de ses armées, les vrais principes de l'administration ecclésiastique et son harmonie avec celle de l'Etat. La création d'un nombre déterminé d'auditeurs, élèves politiques, devoit être suivie de l'organisation de ce collége dont les membres étoient destinés à seconder les grandes administrations, en même temps qu'ils s'instruiroient auprès d'elles : un décret impérial détermine la capacité et les conditions requises pour le titre d'auditeur, règle le service ordinaire et extraordinaire de ces jeunes magis-

1810. trats, fixe leurs prérogatives, et leur traitement. Sur la proposition de l'Empereur, le Sénat règle par un sénatus-consulte, comme une mesure constitutionnelle, la dotation de la couronne. Par cette loi fondamentale, le domaine impérial est compris dans trois divisions : le domaine ordinaire qui se compose de terres, de forêts, de palais, de châteaux, de diamans, pierreries et objets mobiliers ; ce domaine doit s'élever à la somme de trente millions de francs, les biens en sont inaliénables et imprescriptibles : le domaine extraordinaire qui est formé des biens mobiliers et immobiliers dont l'Empereur exerçant le droit de paix et de guerre, fait l'acquisition par des conquêtes et par des traités ; il en dispose pour subvenir aux dépenses de ses armées, pour récompenser ses soldats et les grands services militaires et civils rendus à l'Etat, pour élever des monumens, faire exécuter des travaux publics, encourager les savans et les artistes, et ajouter à la splendeur du trône et à la gloire de l'Empire ; ces biens sont assujétis à toutes les charges des propriétés particulières : enfin, le domaine privé qui est composé de donations, de successions et d'acquisitions. Le même sénatus-consulte règle le douaire de l'impératrice, établit des appanages pour les princes français, ainsi que la manière dont ces appanages seront transmis et concédés, leurs charges, leur consérvation, leur estimation, etc., et la dotation des princesses de la famille impériale. Dans cette pièce importante, mé-

dictée par l'Empereur lui-même, on voit en même temps un père de famille et un grand monarque dont la sollicitude le porte tour à tour sur sa postérité, sur son peuple et sur son armée. Sur son armée ! C'est pour acquitter la dette de la France et la sienne envers de braves généraux qui ont perdu la vie sur les champs de bataille, qu'il ordonne que des statues seront élevées sur le pont de la Concorde aux généraux Saint-Hilaire, Espagne, la Salle, la Pisse, Cervoni, Colbert, Lacour, Hervo ; et toi, vaillant capitaine, toi dont la franchise et la loyauté rappeloient les temps anciens, toi que ton souverain regardoit comme son meilleur ami, héros de Montebello et d'Essling, ta mémoire sera conservée par un glorieux monument, et en attendant que les peuples puissent contempler tes traits avec admiration, ils verront avec attendrissement les honneurs mérités rendus à ta dépouille, depuis les frontières de l'Empire jusqu'au temple auguste, sous les voûtes duquel elle doit reposer. 1810.

Si l'Empereur se montre sans cesse attentif et appliqué à tout ce qui peut favoriser et régulariser la marche du Gouvernement ; si ses yeux sont toujours ouverts sur ses peuples pour les rendre heureux par tout ce qui peut augmenter les progrès de l'industrie et du commerce ; si l'état prospère de la Banque de France, démontré par le compte rendu, au nom de son conseil-général, par son gouverneur, le comte Jaubert, annonce que, par la prévoyance de l'Empereur, JANVIER. LA BANQUE DE FRANCE REND SES COMPTES.

1810. tous les canaux de la circulation sont ouverts, et que cette institution commerciale, comme un arbre immense, étend ses rameaux bienfaisants sur tous les départements de l'empire; si la majesté du trône, inséparable de celle de la nation, s'annonce avec plus de splendeur qu'elle n'en eut jamais dans les jours les plus beaux de l'ancienne monarchie; si enfin, les armées reçoivent le prix de leurs exploits, ou par des titres honorifiques, ou par des dotations, plus avantageuses que des largesses passagères, une mesure plus grande encore, s'il est possible, que toutes ces choses, et plus féconde en conséquences du plus haut intérêt, occupe toutes les pensées de l'Empereur, et va bientôt recevoir la sanction constitutionnelle du Sénat.

SÉNATUS-CONSULTE AU SUJET DES ÉTATS ROMAINS ET DU PAPE. DÉCRET DE L'EMPEREUR SUR LES IV PROPOSITIONS DU CLERGÉ EN 1682.

Nous l'avons déjà dit, l'Empereur, par des motifs que sa politique lui avoit suggérés, avoit réuni à son empire la ville de Rome et les états Romains : mais, outre que cette réunion devoit être revêtue des formes prescrites par la constitution, les rapports qu'elle alloit établir entre l'empire français et le chef de la religion catholique, avoient besoin d'être déterminés d'une manière claire, invariable, et conforme à l'intérêt du premier et au caractère du second. Il falloit que le souverain Pontife eût une existence qui répondît à sa haute dignité, et conservât son indépendance dans l'exercice de sa puissance spirituelle; d'un autre côté, l'Empire devoit être pour toujours à l'abri des abus de

de cette même puissance, et de plus l'église Galli- 1810.
cane, cette portion si grande et si respectable du clergé catholique, avoit à conserver ses antiques libertés, ces précieuses prérogatives si solidement fondées sur les canons, et si méconnues par les évêques de Rome. Une discussion pleine de lumières et de sagesse, est établie, sur tous ces points, au Conseil-d'Etat souvent présidé par l'Empereur. Lorsque la loi a été long-temps et profondément discutée, le Sénat s'assemble et déclare dans un sénatus-consulte irrévocable, que les états de Rome sont réunis à l'Empire; qu'ils seront divisés en deux départements; que la ville de Rome est la seconde de l'Empire; que le Prince Impérial portera le titre et recevra les honneurs de Roi de Rome; qu'il y aura à Rome un prince du sang, ou un grand dignitaire de l'Empire, pour y tenir la cour de l'Empereur; qu'après avoir été couronnés dans l'église de Notre-Dame de Paris, les Empereurs le seront dans l'église de Saint-Pierre de Rome avant la dixième année de leur règne; que toute souveraineté étrangère est incompatible avec l'exercice de la puissance spirituelle dans l'intérieur de l'Empire; qu'à l'époque de leur exaltation, les Papes prêteront le serment de ne jamais rien faire contre les quatre propositions de l'église Gallicane, arrêtées dans l'assemblée du clergé, en 1682; que ces quatre propositions sont déclarées communes à toutes les églises catholiques de l'Empire; qu'il sera préparé

1810. pour le pape des palais dans les différents lieux de l'Empire où il voudroit résider ; qu'il aura nécessairement un palais à Paris et un autre à Rome ; que deux millions de revenus en biens ruraux, francs de toute imposition, et situés dans les différentes parties de l'Empire, lui seront assignés ; enfin que l'Empire sera chargé des dépenses du sacré Collége et de la Propagande.

Cet important sénatus-consulte, qui doit avoir dans l'avenir une si grande influence sur la tranquillité des états, à en juger par les heureux effets que sans doute il auroit produits dans les siècles passés, si Charlemagne et ses successeurs en avoient imaginé les sages dispositions, ce sénatus-consulte est bientôt suivi d'un décret impérial qui ordonne que l'édit de Louis XIV sur la déclaration faite par le clergé de France de ses sentiments touchant la puissance ecclésiastique, donnée au mois de mars 1682, sera regardé comme une loi générale de l'Empire. Ainsi, les églises de France, d'Italie, d'Illyrie sont arrachées à ce vieux despotisme pontifical qui s'étoit établi depuis Grégoire VII sur les ruines de l'antique discipline établie par les canons.

M. DE SÉGUR, FILS, PRÉSENTE AU CORPS LÉGISLATIF 80 DRAPEAUX ESPAGNOLS.

Pendant que l'Empereur se délassoit de ses travaux guerriers par les travaux non moins pénibles et non moins utiles du Gouvernement civil de l'Empire, ses armées d'Espagne répondoient à son attente et soutenoient leur renommée par de nombreuses victoires sur les Espagnols insurgés, et sur les Anglais leurs

auxiliaires et leurs alliés. Pendant son absence, encou- 1810.
ragées, animées par ses rapides exploits contre la monarchie autrichienne, elles se rappeloient encore les batailles qu'elles avoient gagnées sous ses ordres à Espinosa, à Burgos, à Tudéla, à Sommo-Sierra et près de Madrid, et les quatre-vingts drapeaux, glorieux trophées de leur courage, que l'Empereur fit présenter depuis au Corps législatif. C'étoit le jour où le 22 JANVIER.
comte de Ségur, conseiller d'état, vint, au nom du Monarque, annoncer à cette assemblée la suspension de ses séances. Son fils, adjudant-commandant, jeune homme d'une valeur brillante, et bien capable d'ajouter un nouveau lustre à celui de sa famille, souffrant encore d'une glorieuse blessure, étoit chargé d'offrir aux législateurs le présent de l'Empereur. Pressé de jouir de cette solennité comme ancien soldat, comme magistrat et comme père, M. de Ségur met fin au discours de félicitation qu'il adressoit au corps législatif sur les sages lois qu'il avoit sanctionnées. Une troupe de soldats, portant les drapeaux conquis entrent alors précédés du jeune Ségur. « Nous, soldats du grand » Empereur, dévoués à ses ordres, fiers de les exé» cuter, ou de mourir, » dit aux législateurs ce guerrier plein d'enthousiasme, « quelle plus noble ré» compense pouvons-nous obtenir de ce Prince, » que de vous apporter les marques éclatantes de » ses victoires, d'en orner le sanctuaire de ces lois » conçues par son génie et sanctionnées par votre

1810. » sagesse ! » Les guerriers chargés des étendarts de l'ennemi, n'ont pas d'autres sentimens ; et l'un d'eux au banquet où ils célèbrent cette belle journée, se lève et s'écrie : « Mes camarades, nous avons été char-» gés de porter quatre-vingts drapeaux au corps lé-» gislatif ; jurons, par le Génie de l'Empereur, d'en » rapporter un plus grand nombre à la fin de la cam-» pagne. »

SUCCÈS DES FRANÇAIS EN ESPAGNE.

Ces sentiments héroïques n'avoient point abandonné les soldats français en Espagne, depuis les combats où ils avoient conquis les drapeaux destinés à orner les voûtes du temple des lois. Ne cessant pas de marcher de succès en succès, après la bataille de Talaveyra, ils voient l'armée anglaise fuir devant leurs colonnes, chercher d'abord son salut sous les murs de Badajoz ; ensuite, peu tranquille sur ses destins, s'enfoncer dans le Portugal, qu'elle veut défendre, après en avoir dévasté les plus riches provinces.

NOVEMBRE. 1809. VICTOIRE D'OCCANA.

Débarrassées des Anglais, les armées impériales tournent leurs armes contre les bandes espagnoles, devenues assez téméraires pour oser se promettre la conquête de Madrid. De nombreuses troupes d'insurgés s'étoient réunies dans la province de la Manche ; et, comptant sur un succès presque certain, elles marchoient sur Madrid, avec une confiance qui devoit bientôt se changer en désespoir. Le roi Joseph voit le danger ; il se met à la tête d'un corps de l'armée impériale, que dirige sous ses ordres le maréchal, duc

de Dalmatie. Les armées sont en présence à Occana sur le Tage, et se heurtent. L'impétuosité et la valeur françaises, dirigées par la prudence du roi et des généraux qui commandent sous ses yeux, ont bientôt fait justice des hordes indisciplinées qui les bravoient. Plusieurs milliers de morts et trente mille prisonniers sont le résultat de cette glorieuse journée. Dix jours après, Alba del Tormès est témoin de la déroute non moins complette des Galliciens et des Asturiens, qui au nombre de trente mille, marchoient pour se réunir à l'armée détruite à Occana sous le commandement du duc del Parque. Le jeune général Kellerman n'a que douze mille hommes; il n'hésite pas à les attaquer, et la valeur secondée de l'habileté, répond à la victoire d'Occana: ainsi, depuis Salamanque jusqu'au Tage, l'insurrection espagnole ne laisse partout que de tristes débris qui, dépourvus de direction, cherchent en vain à se réunir. 1810.

D'autres provinces de l'Espagne étoient à la même époque le théâtre d'autres succès. Gironne, place importante de la Catalogne, venoit d'être assiégée. Blake, général des insurgés, rassemble une armée pour la secourir, et choisit la ville d'Hostalrich pour y établir ses magasins. Un léger succès, l'approvisionnement de Gironne, lui fait concevoir de hautes espérances: mais son sort est d'être toujours battu. Vaincue à Santa Coloma, une de ses divisions, forte de huit mille hommes, est contrainte, après une perte

1810. considérable, de chercher son salut dans la fuite. De nombreuses bandes essaient encore d'arrêter les opérations du siège; elles sont dispersées par le général de division Suchet: enfin Blake lui-même éprouve une défaite, et la déroute de son armée met au pouvoir du général Pino la ville d'Hostalrich, et tous les magasins destinés à l'approvisionnement de Gironne.

PRISE DE LA VILLE DE GIRONNE.

Abandonnée à elle-même, cette place se rend peu de temps après au maréchal duc de Castiglione qui bientôt se met en marche pour se joindre à la garnison de Barcelonne. La perte de Gironne jette la consternation parmi les Catalans. Les débris de leurs bandes se réunissent néanmoins de toutes parts sous le commandement de plusieurs moines fanatiques. Que peuvent la fureur et l'ignorance contre le courage tranquille des soldats français et contre les talents de leurs généraux? Cette nouvelle armée, forte de quinze mille hommes, ose attaquer le général Souham dans la plaine de Vich, et son désastre devient le châtiment de son audace.

Dans l'Arragon, les armes françaises n'étoient pas moins heureuses; le fort Venasque se rendoit; et le général Suchet, après avoir détruit ou dispersé les insurgés qui infestoient les frontières de cette province vers la Catalogne, marchoit contre le royaume de Valence: en deçà de l'Ebre et même au-delà, dans la Navarre, dans le Guipuscoa, dans la Biscaye, etc. De fortes colonnes aux ordres des généraux Loison,

Solignac, Verdière, Digeon, Milhaud, Simon, avoient écrasé de nombreuses bandes, et rétabli la tranquilité depuis la frontière jusqu'à Burgos. Dans les Asturies le général Bonnet ne se signaloit pas par de moindres exploits; sa vigilance et le courage de ses troupes déconcertoient non-seulement les projets des insurgés, mais encore épouvantoient les Anglais et les rendoient plus circonspects dans leurs débarquements. 1810.

PASSAGE DE LA SIERRA-MORÉNA PAR LE ROI D'ESPAGNE. PRISE DE SÉVILLE, ETC.

Après la victoire d'Occana, le roi Joseph étoit retourné à Madrid: les débris des corps ennemis vaincus sur le Tage et près de Salamanque avoient profité de ce moment pour se réunir en partie; et pour seconder les efforts de la junte centrale, établie à Séville. Forcer les défilés de la Sierra-Moréna, chasser la junte en s'emparant de Séville, soumettre l'Andalousie, et couper toutes les communications de Cadix avec le continent, tel étoit le dessein du monarque espagnol. Les passages de la Sierra-Moréna sont forcés en deux attaques successives, où six mille Espagnols sont faits prisonniers: on arrive sur le Guadalquivir; la junte s'enfuit à Cadix; le duc de Bellune entre à Séville; celui de Trévise marche sur Badajoz; le général Sébastiani se rend maître de Jaen et de Cordoue; il se dirige ensuite sur Grenade qui lui ouvre ses portes et delà sur Malaga qui imite l'exemple de Grenade. Ainsi, dans cette courte campagne, l'Andalousie est soumise, et la ville de Cadix se trouve abandonnée à ses pro-

1810. pres efforts, ou plutôt malheureuse d'être exposée aux secours des Anglais.

RELATIONS POLITIQUES DE L'EMPIRE AVEC LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur l'administration de la France et sur la guerre d'Espagne, sortons de nos frontières, et voyons dans quels rapports l'Empire se trouvait avec les puissances étrangères. L'Autriche s'empressoit de remplir les conditions du traité de Vienne, et manifestoit le desir de conserver long-temps la paix qu'elle avoit jurée. Des troupes françaises aidoient le roi de Bavière à reconquérir le Tyrol; les autres princes de la Confédération du Rhin s'empressoient de témoigner leur reconnoissance à l'Empereur, et de resserrer de plus en plus les nœuds qui les unissoient à ce conquérant, tout à la fois leur protecteur et leur bienfaiteur : le roi de Prusse attentif à réparer les désastres de la guerre qui l'avoit dépouillé d'une partie de ses états, ne l'étoit pas moins à s'acquitter de ses engagements envers Napoléon; l'Empereur de Russie, par les plus amicales démonstrations se montroit résolu de maintenir, de concert avec l'Empereur des Français, la paix du continent, et de s'opposer par toutes sortes de moyens au despotisme maritime de la Grande-Bretagne. La Suède, qui avoit un roi sage et ami de la France dans la personne de Charles XIII, étoit redevenue par un traité de paix avec cette dernière puissance signé à Paris au mois de janvier, l'objet de tout l'intérêt et de toute la sollicitude de l'Empereur, qui lui avoit rendu cette

TRAITÉ DE PAIX ENTRE LA FRANCE ET LA SUÈDE.

Poméranie

Poméranie que Gustave IV avoit si mal défendue. 1810.
Le temps n'étoit pas éloigné où elle devoit contracter avec ce monarque une alliance plus étroite, en choisissant pour le successeur et l'héritier du trône de ses rois, un prince français, un des meilleurs généraux, et l'un des plus sages et plus fidèles sujets de l'Empereur. Le royaume de Danemarck gouverné par un prince depuis long-temps attaché aux intérêts de la France, parce qu'ils étoient confondus avec les siens propres, ne cessoit d'opposer au commerce britannique une barrière qu'il ne pouvoit franchir sans éprouver de grands désastres. Les villes anséatiques, pour la plupart, froissées par les entraves que chacune des puissances qui les avoisinoient, mettoit à la liberté de leurs rapports politiques et commerciaux, désiroient de se placer sous la protection du prince dont l'influence s'étendoit sur-tout le nord; le roi de Westphalie, occupé à consolider par l'amour et par de bonnes lois son autorité sur les états qu'il avoit obtenus de la munificence de l'Empereur, son frère, ne s'appliquoit pas moins à maintenir, avec l'Empire, ces rapports d'amitié et d'intérêt, sans lesquels sa puissance, quoique défendue par une bonne constitution et par l'attachement des peuples, seroit exposée à de dangereuses attaques, plus encore que les autres états de la confédération, à cause de la composition même de son royaume. Le roi de Hollande, entouré de difficultés et

1810. d'embarras, avoit vû une de ses plus belles provinces envahies par les Anglais; ses finances épuisées l'obligeoient à recourir aux emprunts; la contrebande qui s'exerçoit presque ouvertement dans ses ports, provoquoit contre ses peuples des mesures sévères de la part des douaniers français; et placé entre le despotisme anglais et les vrais intérêts de ses sujets, inséparables de ceux du continent, il se voyoit forcé à des ménagements qui, tôt ou tard, devoient amener la ruine de ses états. Dans cette situation critique, il a recours à l'Empereur, son frère, et en vertu d'un arrangement conclu à Paris, il lui cède cette Zélande si mal défendue contre l'expédition anglaise, l'isle de Walcheren, et la partie méridionale du Brabant hollandais, qui renferme les villes de Berg-op-zoom, Bois-le-Duc et Bréda. Des troupes françaises entrent alors dans ces provinces, et d'autres, comme auxiliaires vont renforcer sur les côtes de la Hollande les faibles détachements qui les gardent. Mais ces mesures ne sont que provisoires, et d'autres circonstances feront une loi à la Hollande de se réunir toute entière à l'Empire français. Les relations entre la France et les États-unis ne sont ni amicales ni hostiles. Dès l'année 1809, le congrès américain avoit déclaré par un acte législatif, que les ports des États-unis seroient fermés également au commerce anglais et français. Cet état de choses n'avoit point changé, et les Américains ayant saisi des bâtimens français, des bâtimens

américains, par représailles, étoient capturés par les Français. Cependant l'Empereur étoit tout disposé à conclure avec l'Amérique un traité de commerce, si cette puissance ne se soumettoit pas aux arrêts du conseil d'Angleterre, du mois de novembre 1807, ni à aucun décret de blocus, à moins que le blocus ne fût réel. Le prince Eugène Napoléon, vice-roi du royaume d'Italie, gouvernoit avec sagesse les états que l'Emperenr lui avoit confiés, et en même temps étoit nommé successeur du prince Primat de la confédération du Rhin, avec le titre de grand-duc de Francfort; dignité héréditaire dans sa descendance directe, naturelle et légitime, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion des femmes. Si l'Angleterre s'emparoit en Europe des isles de Zante, de Céphalonie et de Cérigo, et en Amérique, de l'isle française de la Martinique, et de la partie espagnole de Saint-Domingue par le secours des révoltés, son armée de Portugal ne pouvant plus rien entreprendre, ne cherchoit plus que la défensive; et celle qui avoit fait la conquête de l'isle de Walcheren, réduite au tiers par l'influence d'un climat meurtrier, abandonnoit honteusement Flessingue, en ne laissant derrière elle que l'incendie et des ruines. 1810.

Telle étoit la situation intérieure et extérieure de l'Empire; au dedans jouissant d'une tranquillité parfaite; au dehors, n'ayant que des amis et des alliés intéressés à sa cause et à sa prospérité, ou quelques

1810. ennemis incapables de lui nuire efficacement. Cependant la France et l'Europe n'étoient pas rassurées pour l'avenir. L'Empereur Napoléon n'avoit point d'enfant sur la tête duquel les espérances des peuples pussent reposer, et qui, par l'ordre essentiel de la succession, pût ôter aux uns la crainte et aux autres l'espoir de nouvelles agitations politiques. La Providence de Dieu avoit pourvû à ce besoin universel des gens de bien et des amis de la France, en repoussant les voeux coupables des ennemis de cet Empire. Une jeune princesse d'Autriche étoit devenue l'objet des attentions de l'Empereur, dans le temps même qu'il accordoit une paix honorable à son auguste père, et c'étoit un bruit général en Europe, que bientôt elle règneroit sur les Français. Tous les doutes commencèrent à se dissiper, lorsque Napoléon nomma les personnes qui devoient composer la maison de l'Impératrice ; et la certitude fut entière, lorsqu'il fit part au Sénat de la convention de mariage conclue entre lui et l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'Empereur d'Autriche. « Les brillantes qualités qui distinguent l'archiduchesse Marie-Louise, dit ce monarque dans son message, lui ont acquis l'amour des peuples de l'Autriche. Elles ont fixé nos regards. Mes peuples aimeront cette princesse pour l'amour de nous, jusqu'à ce que témoins de toutes les vertus qui l'ont placée si haut dans notre pensée, ils l'aiment pour elle-même. » A cette nouvelle, la France tressaillit, et se promit de longues

années de tranquillité et de bonheur, et peu de jours après, le Sénat en corps, interprète des sentiments de la nation, manifesta à l'Empereur l'allégresse qu'un tel mariage lui causoit : cent victoires, en effet, auroient moins valu que cette alliance, parce que rien, dans aucune circonstance n'est plus contraire au repos des états, que les successions collatérales.

1810.

LE SÉNAT PRÉSENTE A L'EMPEREUR SES FÉLICITATIONS SUR SON MARIAGE AVEC L'ARCHI-DUCHESSE MARIE-LOUISE.

La demande de l'archiduchesse destinée à régner sur les Français, fut faite à l'Empereur d'Autriche dans une audience solennelle, par le prince de Neufchâtel. Dans cette grande circonstance, les peuples de cette monarchie, animés des mêmes sentimens que les Français, virent avec des transports de joie, dans l'auguste alliance qui se formoit, l'assurance d'une paix inaltérable et de longues prospérités. L'archiduc Charles, oncle de la jeune princesse, a accepté la glorieuse commission de l'épouser, au nom de l'Empereur Napoléon : la nouvelle Impératrice quitte Vienne accompagnée des regrets et des voeux d'une foule immense rassemblée sur son passage. A Braunau, elle fait ses derniers adieux à sa patrie, pour ne plus s'occuper que de la France. L'Empereur l'attendoit à Compiègne. Les deux illustres époux partent ensemble de cette ville et se rendent à Saint-Cloud, où bientôt en présence des princes et princesses de la famille impériale, et des grands de l'Empire, leur union est consacrée par les lois de l'état. Le lendemain, jour mémorable, la religion doit sanctifier cette auguste union par les mains de ses premiers ministres.

MARIAGE DE L'EMPEREUR AVEC L'ARCHI-DUCHESSE MARIE-LOUISE A VIENNE, 11 MARS.

2 AVRIL.

1810. La sérénité du ciel répondit à la solennité de cette journée : dès le matin, les habitans de la capitale se portèrent en foule au devant de leur souverain et de sa jeune compagne, pour lesquels on avoit élevé à la place de l'Etoile un magnifique arc de triomphe. Lorsque les regards peuvent se porter sur l'Empereur et sur l'Impératrice, belle de sa jeunesse, de ses vertus, et des espérances de quarante millions d'hommes, des cris de joie et de félicitations s'élèvent de toutes parts et se font entendre au loin. Quand le cortége impérial est passé, tous les yeux et tous les vœux le suivent jusqu'au palais où les ministres de la religion attendent les deux époux, pour invoquer sur leur union les bénédictions du ciel. Jamais la capitale de l'Empire n'avoit vû luire un si beau jour : ses innombrables habitans, dans l'ivresse de la joie, se répandent dans les places publiques, dans les promenades, où tous les genres d'amusemens ont été rassemblés. La nuit n'est pas moins belle que le jour : on auroit dit des innombrables feux qui en chassoient les ténèbres, de nouveaux astres levés sur l'horizon. Aucun funeste présage ne peut alarmer les esprits superstitieux ; mais la profonde tranquillité, l'ordre parfait qui régnèrent dans ce mouvement, dans cette agitation universelle de six cent mille citoyens, inspirèrent à tous une vive reconnoissance pour le gouvernement qui avoit pris des mesures si précises et si certaines pour éloigner d'eux toute apparence de danger.

Toute la France, et même les royaumes étrangers, ses alliés, célébrèrent par des fêtes pompeuses, une union si nécessaire à leur tranquillité. Dans les royaumes d'Italie, de Naples, d'Espagne, de Hollande, de Westphalie, de Würtemberg, de Saxe, de Bavière, dans toute l'étendue de la monarchie Autrichienne, dans les états Romains, et dans l'Illyrie, les peuples, à l'envi, signalèrent la joie que leur inspiroit un si heureux évènement. Jamais tant de nations ne s'étoient crues en même temps si heureuses, et n'avoient été si empressées de manifester leurs sentiments. Les poètes, cette espèce d'hommes toujours prêts à chanter les grandes époques de l'histoire, n'eurent dans cette circonstance d'autre tâche que celle d'exprimer ce qu'ils avoient vû et entendu. 1810.

AVRIL. VOYAGE DE L'EMPEREUR DANS LES DÉPARTEMENTS DU NORD.

Quelques jours après leur mariage, les deux époux se rendirent à Compiègne, d'où, après y avoir passé quelques jours, il partirent pour visiter les départements du nord de l'Empire. Le Canal de S[t] Quentin, qui venoit d'être terminé, réclame d'abord leur visite. La présence de l'Empereur donne à cette ville une nouvelle existence; les fortifications en seront démolies, et de nouveaux édifices, de nouvelles promenades, serviront à son embellissement: mais c'est à Anvers que le monarque a choisi pour être le boulevard maritime du Nord, qu'il manifeste toute l'étendue de ses vastes desseins; un large bassin y est creusé par ses ordres; un immense chantier y reçoit les maté-

1810. riaux nécessaires à la construction d'un grand nombre de vaisseaux de ligne, et un bâtiment de quatre-vingts pièces de canons y est lancé en sa présence. C'est le premier de ce rang qui ait été lancé sur les rives de l'Escaut; bien d'autres le suivront.

DÉCRETS IMPORTANTS RENDUS PAR L'EMPEREUR.

Les départements que l'Empereur a traversés, lui ont inspiré l'idée de plusieurs décrets dont l'éxécution doit ajouter à leur prospérité : un canal joindra l'Escaut à la Scarpe entre Bouchain et Douai; un autre sera ouvert entre Mons et Charleroi, pour effectuer la jonction de l'Escaut à la Meuse par l'Aisne et par la Sambre; et ce qui doit un jour donner à ces départements la plus haute importance, c'est la récompense d'un million de francs que l'Empereur propose à l'inventeur de la meilleure machine propre à filer le lin, de quelque nation qu'il puisse être. Si de tels actes d'administration ne sont pas aussi éclatants que des victoires, ils n'en sont pas moins glorieux au monarque qui, dans ses voyages, a les yeux ouverts sur tout ce qui peut contribuer au bonheur de ses peuples.

Cependant le Sénat s'assemble, et par un sénatus-consulte, il ajoute à l'Empire un nouveau département qui prend le nom *des bouches du Rhin.* Ce département, dont Bois-le duc est le chef-lieu, est formé des pays situés sur la rive gauche du Rhin, et entre le Rhin et la rivière d'Ogne; un Diocèse y est établi, ainsi qu'un Lycée, et autres institutions propres à en faire jouir

les

les habitants de tous les avantages des vieux Français. Les autres pays cédés par le Roi de Hollande à l'Empereur, son frère, composeront aussi un nouveau département qui sera appelé le département des Bouches de l'Escaut. Il renfermera les isles de Walcheren, de Sud-Béveland, de Nord-Béveland, de Schouwen, et de Tholen : le chef-lieu en sera Middelbourg. Ces isles, qui naguères ont été si mal défendues, seront donc à l'avenir protégées par toutes les forces de l'Empire; et après avoir servi long-temps d'entrepôt au commerce de nos ennemis, elles opposeront à jamais une barrière invincible à leurs vaisseaux. 1810.

Après avoir visité Anvers et Flessingue, l'Empereur porte ses regards sur les principales villes des départements septentrionaux de l'Empire. Gand, Bruges, Dunkerque; Lille, Calais, le Hâvre, ressentent les unes après les autres les heureux effets de sa présence; toutes ces villes sont l'objet d'une sollicitude particulière, et obtiennent des bienfaits qu'elles n'auroient jamais osé demander. L'Impératrice n'est pas moins attentive à répondre aux bénédictions des peuples; et en les quittant, elle se félicite d'être devenue la souveraine, et de s'être montrée la bienfaitrice de ces belles provinces : mais que ces provinces ne s'énorgueillissent pas de ses faveurs, comme si les autres départements de l'Empire n'y avoient aucune part ! cette auguste fille des Césars, sur le point de deve-

1810 nir mère, a conçu un projet de bienfaisance universelle, dont l'exécution doit s'étendre sur tout l'Empire. L'Empereur s'empresse de seconder le voeu de sa piété et de son humanité, en ordonnant qu'il sera formé dans la ville de Paris, et sous sa protection, une société qui prendra le titre de *Société maternelle.*

FONDATION. DE LA SOCIÉTÉ MATERNELLE. MAI.

Cette société a pour but de secourir les pauvres femmes en couche, de pourvoir à leurs besoins, et d'aider à l'alaitement de leurs enfants. Elle a des conseils d'administration dans les quarante-quatre principales villes de l'Empire. Le nombre des dames qui la composent est de mille; chacune souscrit pour la somme de cinq cents francs, et elles reçoivent des brévets de l'Impératrice. Cette réunion charitable a quinze dignitaires; son conseil général, qui se tient à Paris, est présidé par l'Impératrice, ou par une vice-présidente. Le grand-aumônier en est le secrétaire-général. Son revenu fixe, indépendamment du produit des souscriptions, est de cinq cent mille francs fournis par le domaine extraordinaire de l'Empereur.

PRIX PROPOSÉS PAR L'EMPEREUR POUR CEUX QUI REMPLACERONT LES PLANTES COLONIALES-COLORANTES, PAR DE PLANTES INDIGÈNES.

C'est donc accompagnée et accueillie par les voeux de toutes les pauvres mères de famille, que l'Impératrice Marie-Louise se rendra dans la capitale de l'Empire. A peine l'Empereur et sa vertueuse compagne ont-ils assisté aux fêtes brillantes que leur ont données la ville de Paris, la garde impériale, les Princes de leur famille, et les plus grands personnages de l'Empire; à peine ont-ils reçu les félicitations des

ambassadeurs des puissances ou alliées ou amies, que de nouvelles mesures administratives se succèdent presqu'immédiatement, pour la prospérité du commerce et de l'agriculture. Un conseil général de fabriques et de manufactures est établi dans la capitale : plusieurs prix sont proposés pour le remplacement des substances coloniales colorantes, par des substances indigènes. La somme de cent mille francs est promise à celui qui trouvera le moyen d'extraire d'une plante indigène, aisée à cultiver, une fécule propre à remplacer l'indigo, quant au prix, à l'emploi, à l'éclat et à la solidité de la couleur. Une somme égale sera donnée à celui qui fournira un procédé propre à fixer une couleur végétale indigène sur la laine, le coton, le lin et la soie, de manière à remplacer l'indigo. Comme le pastel est la plante qui paroît la plus capable de le disputer à celle-ci, l'Empereur en encourage la culture et la préparation par des prix proportionnés aux efforts de ceux qui s'y appliqueront. C'est par de tels moyens non moins efficaces que les grandes mesures militaires, que l'Empereur espère abattre la puissance Anglaise entièrement fondée sur le tribut énorme qu'elle impose à l'Europe, en lui fournissant ces denrées étrangères dont avec un peu d'efforts, cette partie du monde pourroit tirer les équivalentes de son propre sein. Sans doute, les possesseurs des terres et des capitaux répondront au vœu et à l'appel du souverain : oui; et de toutes parts, ils unissent leurs efforts,

1810. et bien au-delà des limites de l'Empire, la voix de Napoléon anime tous ceux qui, par leurs richesses ou par leurs lumières, peuvent concourir à l'exclusion des marchandises coloniales du continent Européen.

JUILLET. RÉUNION DE LA HOLLANDE A LA FRANCE.

Une mesure à laquelle le Monarque ne s'attendoit pas, doit lui fournir d'autres moyens de réprimer le monopole Britannique. Il apprend que son frère, le roi de Hollande, vient d'abdiquer la dignité royale en faveur de son fils en bas âge, Napoléon Louis; et qu'il a nommé un conseil de régence qui sera présidé par la reine. Cet acte si important ne reçoit pas l'approbation de l'Empereur, qui n'y est en aucune manière intervenu. Dans la position critique où se trouvoit la Hollande, isolée, pour ainsi dire, de l'Empire et du Continent, réduite à faire un commerce de contrebande, et dépourvue des forces nécessaires à sa propre défense, une régence ne pouvoit qu'accroître ses dangers, multiplier ses embarras, et faire naître des obstacles à l'exécution des vastes desseins de l'Empereur. D'ailleurs si ce pays naguères république, étoit devenu royaume depuis quelques années, c'étoit par la création de l'Empereur des Français : si sa réunion à la France n'avoit pas eu lieu, après la conquête de la Belgique ou après l'expulsion des Anglais et des Russes; si même on l'avoit laissé maître de se donner une constitution républicaine, c'est qu'on espéroit qu'il seroit plus utile à l'Empire, comme allié que comme sujet. L'abdication du roi Louis fit évanouir ces espérances,

et rendit la réunion de son royaume à l'Empire, absolument nécessaire pour la sûreté de l'un et de l'autre. L'Empereur en agit donc avec beaucoup de sagesse et d'une manière bien conforme aux intérêts de ses peuples en ordonnant cette réunion. Par cet acte mémorable, il déclare en même temps que la ville d'Amsterdam sera la troisième ville de l'Empire; que six Hollandais siègeront dans le sénat, un nombre égal dans le conseil d'état, vingt-cinq au corps législatif, et que la cour de cassation en recevra deux au nombre de ses juges. Le conseil des prises doit aussi en compter deux parmi ses magistrats. Ajoutons que les officiers de terre et de mer sont confirmés dans leurs emplois; que la garde royale est réunie à la garde impériale. Ces dispositions générales seront bientôt suivies de toutes les mesures particulières, relatives à l'organisation des nouveaux départenents bataves, à leur système financier, à l'exercice des différents cultes, à l'instruction publique, à l'administration de la justice, au commerce, à l'agriculture, etc. Le duc de Plaisance, archi-trésorier de l'Empire, se rend à Amsterdam, en qualité de lieutenant-général de l'Empereur, pour recevoir par ses délégués le serment des fonctionaires publics, et des troupes de terre et de mer, pour coordonner l'administration de ces provinces à celle qui régit tous les départements de l'Empire. La haute sagesse dont ce grand dignitaire avoit donné des preuves éclatan-

1810.

LE VICE-AMIRAL DE WINTER REÇOIT LE SERMENT DES MARINS, A AMSTERDAM.

1810. tes, à l'époque de la réunion de la Ligurie à l'Empire, étoit un sûr garant de celle qu'il alloit déployer dans les importantes fonctions qui lui étoient confiées.

PAROLES ADRESSÉES PAR L'EMPEREUR AU JEUNE GRAND-DUC DE BERG.

En incorporant la monarchie Hollandaise à l'empire Français, l'Empereur n'oublia pas d'assurer au roi son frère, un revenu analogue à sa dignité, et une retraite conforme à son goût pour la vie paisible : l'enfant royal, Napoléon-Louis, objet des tendres affections de ce grand monarque, reçut en toute propriété le grand-duché de Berg. Ce fut un touchant spectacle que celui qu'offrit à toute sa cour l'empereur Napoléon, lorsque prenant entre ses bras cet auguste enfant, il lui dit que les premiers devoirs qu'il auroit à remplir un jour auroient pour objet le chef de sa maison et la France; et que quelques peuples qu'il eût à gouverner, il ne devroit jamais perdre de vue des intérêts si respectables et si chers.

CRÉATION DE SIX MAISONS DE JEUNES ORPHELINES.

Déja la reine Hortense avoit été nommée protectrice des maisons impériales d'éducation d'Écouen et de Saint-Denis : une clientelle non moins glorieuse, mais plus étendue, est confiée à ses vertus. L'Empereur avoit pourvû par l'institution des lycées et des prytanées à l'éducation des enfants des guerriers, morts sur le champ de bataille ou des suites des blessures qu'ils avoient reçues à son service. Les filles de ces braves lui parurent dignes d'un si grand bienfait : il établit donc pour les en faire jouir six maisons ou couvents destinés à recueillir et à élever les orphelines

dont les pères seroient morts officiers, ou chevaliers de la légion d'honneur, ou au service, dans quelque grade qu'ils eussent été pour la défense de l'état, ou celles dont leurs mères étant mortes, les péres seroient envoyés hors de l'Empire pour le service de l'Empereur. L'administration intérieure de ces six maisons dont la première est établie à Paris, est confiée à des dames respectables de la congrégation de la mère de Dieu, dont l'Empereur lui-même a voulu arrêter le règlement. Le nombre total des élèves est porté à six cents. Elles sont reçues depuis l'âge de quatre ans jusqu'à celui de douze, et leur éducation ne finit que lorsqu'elles ont vingt-un ans accomplis. Cette éducation consiste dans l'enseignement des vérités de la religion, et de la saine morale, et dans l'aprentissage de ces occupations plus utiles que brillantes, nécessaires à toutes les femmes, et principalement à celles qui doivent trouver leur existence dans l'économie ou dans le travail : voilà la belle institution à laquelle la reine Hortense présidera. Combien de mères de famille ne prononceront un jour son nom qu'avec attendrissement ! la mère de l'Empereur protège toutes les maisons de charité de l'Empire; l'Impératrice préside la société chargée de secourir les pauvres mères de famille; la reine Hortense veille à l'éducation des orphelines; quelle belle association de bienfaisance ! c'est ainsi que toutes les œuvres de charité qui s'exécutent dans la vaste étendue de 1810.

1810. l'Empire, ont leur principe dans la famille impériale; c'est de cette source vénérable que découlent la protection, les secours et les consolations, sur les vertus, sur le malheur, et sur la faiblesse.

ORGANISATION DES COURS IMPÉRIALES.

Si la bienfaisance est la seconde vertu des princes, la justice en est incontestablement la première, et sans doute leur premier devoir consiste à la faire rendre à leurs peuples, et à environner ceux qu'ils ont chargés de cette importante fonction, de tout ce qui peut leur attirer le respect des hommes. Pénétré de ces grandes vérités, l'empereur Napoléon n'avoit pas cru commencer son règne d'une manière plus capable de le faire bénir, qu'en créant des cours d'appel, pour servir de réfuge à l'innocence. Aujourd'hui, il veut placer la magistrature au rang élevé qu'elle doit tenir dans l'état, et l'entourer de toute la force nécessaire pour l'exercice de ses nobles fonctions. S'il ne veut pas qu'elle puisse jamais se déclarer la rivale du souverain, ni qu'elle regarde l'autorité qu'elle a reçue pour le bien public, comme un instrument d'ambition ou de vengeance, il veut encore moins qu'elle soit pusillanime et faible, incapable de résister au moindre choc et d'inspirer ce respect sans lequel elle ne sauroit subsister avec honneur. D'ailleurs la composition des cours de judicature ne leur donnant aucun centre, elles manquoient de cette unité, principe de la force, de la considération, et qui semble bien plus favorable à l'expédition des affaires, que cette indépendance

dance et cet isolement où elles étoient les unes à l'égard des autres dans la même ville et dans le même palais. 1810.

De toutes ces considérations on ne vit pas sans une vive satisfaction sortir le mémorable décret qui recompose les cours d'appel en cours impériales, et les rapproche en quelque manière, par cette grande dénomination, de la personne du souverain. Des procureurs-généraux impériaux exerceront le ministère public auprès d'elles, et les substituts de ces magistrats prendront le titre d'avocats généraux. Les cours impériales rendront plénièrement la justice civile, et par la suppression des cours criminelles, elles seront le centre d'instruction pour toutes les affaires auxquelles doivent être appliquées les dispositions du code pénal. C'est de leur sein que seront distribuées aux cours d'assises ou aux cours spéciales, les causes criminelles qu'elles auront à juger, et leurs premiers présidents nommeront parmi leurs membres, ceux qui devront siéger dans ces tribunaux, émanés d'elles-mêmes. Mais ce seroit en vain que la magistrature auroit reçu ce nouvel éclat, si ceux qui l'exercent, n'y en ajoutoient un autre, par une considération personnelle attachée à leurs vertus et à leur savoir. Autrefois c'étoit la fonction des avocats généraux des parlements, de rappeler à leurs collègues, une fois chaque année, et dans un discours solennel, nommé *Mercuriale*, les vertus et les lumières nécessaires à

1810. un magistrat; et l'immortel d'Aguesseau ne s'est pas rendu moins célèbre par l'éloquence qu'il déployoit dans cette occasion, que par son intégrité et ses autres vertus. Ces utiles mercuriales, abolies dans ces temps malheureux où la justice n'avoit plus d'organes dignes de rendre ses oracles, devoient être remises en vigueur sous l'empire d'un monarque ennemi des abus: aussi le furent-elles par le même décret qui établissoit des cours impériales, et les procureurs généraux les regardent-ils comme une de leurs plus importantes fonctions. Le corps des avocats étroitement uni à celui des juges, désuni depuis la chûte des parlements, et conséquemment livré à une funeste licence, réclamoit aussi ces anciens réglements qui lui avoient attiré une si haute réputation, d'éloquence et de probité : ces réglements lui sont rendus ; et désormais l'éloquence du barreau ne sera plus deshonorée, ou par les vices, ou par l'ignorance, ou par l'insolence des orateurs qui se seront chargés de la cause des lois ou de celle de l'innocence : les cours impériales verront donc régner dans leur sein et la science et le zèle tempéré par la modération, et même par cette politesse et ces égards si chers aux Français, dont une grossièreté révolutionnaire avoit trop longtemps usurpé la place.

CONTINUATION DE LA GUERRE D'ESPAGNE.

Après nous être occupés des victoires de l'Empereur sur les abus, et de ses mesures pour la prospérité générale de l'empire, il est temps que nous portions nos

regards sur les succès de ses troupes, en Espagne. Les avantages qui suivirent leur entrée dans l'Andalousie, et la dispersion des insurgés, rétablirent la tranquillité dans cette belle province. Le roi, reçu avec enthousiasme dans la ville de Grenade, vit encore la mer épouser sa querelle, et dans sa fureur, submerger plusieurs vaisseaux de ligne anglais, et un grand nombre de bâtiments de transports de la même nation: d'un autre côté, les Anglais dirigent des détachements sur le Tage et sur la Guadiana, pour s'opposer à la prise de Badajoz menacée par le vainqueur; mais le général Loison les repousse jusques vers Almeyda. Dans le même temps commencent devant Cadix, ces lignes redoutables qui doivent dominer le canal du Trocadero, et rompre toutes les communications de cette importante place avec la terre. En vain les escadres et l'artillerie anglaises s'opposent à ces immenses travaux; chaque jour ils deviennent plus menaçants; enfin succombe aux attaques du corps d'armée commandé par le maréchal duc de Bellune, chargé de ce siège, le fort de Matagorda, d'où l'on peut foudroyer l'escadre anglaise, lancer des bombes dans Cadix, et qui donne la facilité de réunir une flottille de chaloupes canonnières dans le Trocadero. D'autres côtés les généraux français se répondent les uns aux autres par des succès.

1810.

BLOCUS DE CADIX.

Le général Gazan défait à Étrouquillo, l'avant-garde d'un gros corps d'Espagnols et de Portugais, com-

1810. mandé par Baleystéros, qui peu de temps après est battu à Zalaméa-la-réal par le duc de Trévise. Le général Sainte-Croix disperse à Villaverde, sur les frontières septentrionales du Portugal, un autre corps composé de plusieurs milliers d'insurgés des deux nations; le général Bonnet, maître des Asturies, menace la Galice; et le duc d'Abrantès, après un siège meurtrier, s'emparoit de la ville d'Astorga, défendue par une nombreuse garnison. Cependant l'armée anglaise, enfermée dans ses retranchements, sur les bords de la Coa, entendoit sans s'ébranler, l'artillerie française qui grondoit contre Astorga, Badajoz et Cadix, et les dispositions du duc d'Elchingen pour le siège de Ciudad-Rodrigo paroissoient devoir s'exécuter, sans qu'elle y mît obstacle, et sans qu'elle osât se mesurer avec l'armée du prince d'Essling, postée sur les bords de l'Aguéda.

L'infatigable général Suchet poursuit sur les frontières de l'Arragon et du royaume de Valence, sa brillante carrière. Après plusieurs avantages glorieux, il passe le Minjarès, force le défilé de Xérica, s'avance sur Ségorbe et Murviédro, l'ancienne Sagonte, et s'approche de la ville de Valence, pour en reconnoître les fortifications. Il retourne ensuite vers Lérida pour en former le siège. Dans cette marche il avoit dispersé une armée ennemie de quinze-mille hommes.

SIÈGE ET PRISE DE LÉRIDA.

C'est en vain que Lérida se confie dans la force de ses remparts, et que le général Odonnel, l'orgueil des

insurgés par sa valeur et ses talents militaires, accourt 1810.
à la tête de douze mille hommes, pour faire lever le siège ; cette armée est mise en déroute aussitôt qu'attaquée; plusieurs milliers des soldats d'Odonnel sont tués et près de six mille faits prisonniers. Dans ce combat les généraux Harispe et Broussart se couvrirent de gloire, et le jeune d'Houdetot, qui, à l'âge de dix huit ans, avoit déjà mérité l'aigle d'honneur, fut tué d'un coup de baïonnette : par cette glorieuse mort, il augmenta l'illustration attachée à son nom et à sa famille. Abandonnée à ses propres forces, Lérida opposa néanmoins une vigoureuse résistance aux armées françaises; enfin bombardée pendant plusieurs jours et menacée d'un assaut général par la destruction d'une partie de ses remparts, elle ouvrit ses portes au général Suchet. Par cette conquête, la tranquillité de la Catalogne fut assurée, ainsi que par la prise du fort d'Hostalrich. De Lérida, le général Suchet marcha contre Méquinenza, ville et forteresse située sur un roc escarpé au confluent de l'Ebre et de la Sègre; après une courte et vive résistance, elle éprouva le sort de Lérida. Plus les obstacles étoient ou paroissoient grands, plus l'armée d'Arragon sentoit s'accroître son courage; et plus le général Suchet avoit vaincu, plus il vouloit vaincre : aussi, après avoir fait tomber en sa puissance les fortes places dont nous venons de parler, prit-il la résolution de faire successivement et sans tarder, le siège de

1810. Tortose et celui de Tarragone; en conséquence deux mille Français occupent Morella. Huit mille Valenciens rassemblés pour s'opposer au siège de ces deux places, se présentent devant cette petite ville; malgré leur grande supériorité, ils sont battus par ce petit nombre de braves que commandoit le général Mont-Marie. A la même époque, un nombre considérable d'insurgés, appuyés par deux vaisseaux de ligne anglais, avoient occupé les Alpujarres, montagnes entre les provinces de Grenade et d'Andalousie, d'où ils interceptoient les convois de l'armée, surprenoient les détachements isolés, et exerçoient contre les peuples soumis au roi, des brigandages que ceux-ci étoient dans l'impuissance de repousser; le général Sébastiani marche contre eux, et malgré l'avantage de leur position, malgré le feu des anglais, il les poursuit dans leur asile, les disperse, et en purge entiérement la contrée.

PRISE DE CIUDAD-RODRIGO. JUILLET.

Retournons à Ciudad-Rodrigo, dont le siège, commencé bien avant le milieu du mois de juin, avoit été continué malgré tous les obstacles de la saison et le voisinage de l'armée du général Wellington, campée à quatre lieues de cette place. Bientôt battue par une nombreuse artillerie, ruinée par les bombes, incendiée dans plusieurs quartiers, ouverte par de larges brèches faites à ses murailles, elle n'a plus rien à espérer, et déja les colonnes françaises se mettent en mouvement pour lui livrer l'assaut. A ce spectacle,

le gouverneur est saisi de crainte, et pour épargner à la ville les horreurs inséparables d'une telle attaque, il se rend à discrétion avec les troupes qu'il commande. Ainsi tombe après une défense opiniâtre de seize jours du feu le plus meurtrier, cette place, un des derniers boulevards de l'insurrection du côté du Portugal, en présence de l'armée anglaise, qui n'a rien fait pour la secourir. Tout y est ruiné, bouleversé; plus de deux mille hommes y ont été tués, et la garnison, forte de sept mille hommes s'est rendue prisonnière de guerre. Pendant ce siège, conduit par le maréchal duc d'Elchingen, se couvrirent de gloire, les généraux Loison, Mermet, Simon et Férey; et le duc d'Abrantès, qui commandoit les troupes établies sur les deux rives de l'Aguéda, avoit contenu par de savantes dispositions, l'armée du général Wellington. 1810.

INVESTISSEMENT ET SIÈGE D'ALMEÏDA. JUILLET.

Après s'être emparé de Ciudad-Rodrigo, le prince d'Essling résolut de faire le siège d'Alméida dont l'armée Anglaise avoit abandonné les environs, après avoir tenté vainement de faire sauter le fort de la Conception: les troupes Françaises se rendirent maîtresses de ce fort, et commencèrent l'investissement d'Alméida; la retraite de l'avant garde aux ordres du général Crawford, qui, à la suite d'une action très-vive, et une perte considérable, fut obligé de repasser la Coa, leur laissa toute la facilité désirable pour consommer cette opération.

Pour faire un récit exact des évènements de la

1810. guerre d'Espagne, il faudroit pouvoir se multiplier, afin d'être présent en même temps dans toutes les provinces de ce grand royaume, ou pouvoir contempler d'une hauteur immense, tous les évènements, tous les exploits qui s'y passoient souvent dans le même mois, dans la même semaine, et dans le même jour, de l'orient à l'occident, et du midi au nord. Qui pourra raconter sans confusion ces expéditions, ces combats, ces sièges, ces marches, ces poursuites, où la valeur française se signaloit avec tant d'éclat, où les simples soldats le disputoient en courage à leurs officiers, où des sous-lieutenants montroient à proportion autant de talents dans certaines occasions que les généraux de l'armée? N'importe; gardons-nous de nous décourager; et faisons nos efforts pour présenter les principaux traits de ce vaste tableau, avec l'exactitude, la précision et la vivacité qu'il exige, sans nous montrer pourtant trop rigides observateurs des dates.

Après l'affaire de Morella, si glorieuse au général Montmarie, le général Laval se porta sur le rivage de la mer, pour faciliter l'investissement de Tortose; le général Habert s'y rendit par la rive gauche de l'Èbre, et le général Suchet s'avança lui-même avec le gros de l'armée, en faisant pratiquer une route à mesure qu'il marchoit. Malgré les fréquentes sorties de la garnison, et les efforts des insurgés qui tiennent la campagne, tous les environs de cette place sont occupés par nos troupes, et les opérations du siège commencent

aussitôt

aussitôt avec l'activité ordinaire aux soldats français, 1810.
soit qu'ils poursuivent l'ennemi en rase campagne, soit qu'ils attaquent ses remparts.

Effrayée des progrès de l'armée d'Arragon, du blocus de Cadix, du siège prochain de Badajoz, de la prise de Ciudad-Rodrigo, de l'investissement d'Alméida, et de la retraite de l'armée anglaise, la junte de Cadix ranime tous ses efforts, et soulève toutes ses bandes depuis l'Èbre jusqu'au Tage : mais ce sont autant de victimes qu'elle dévoue à la mort. Dans la province de Grenade, de nombreux rassemblements venus de Murcie, sont détruits par les troupes du général Sébastiani, dont l'extrême activité a maintenu la tranquillité jusqu'aux frontières de l'Andalousie. Dans cette dernière province, un bataillon du cinquième corps-d'armée en observation sur les frontières de l'Estramadure, met en déroute un parti d'insurgés, fort de quinze cents hommes d'infanterie, et de trois cents de cavalerie, exploit devenu commun dans toutes les armées impériales; le général Gérard se distingue dans une expédition contre Ronda, et force à se rembarquer les Anglais qui étoient accourus pour soutenir les Espagnols.

Cependant la place d'Alméida étoit investie, les Anglais s'étant retirés sur Célorico. Défendue par quatre régiments Portugais, et bien pourvue de munitions et d'artillerie, elle se disposoit à faire une longue et opiniâtre résistance. Néanmoins, malgré tous les efforts

1810. et les sorties de sa garnison, la tranchée fut bientôt ouverte à quelque distance de ses murailles, et les deux forts de Penamator et de Montsanto, qui en défendoient les approches, tombèrent au pouvoir des troupes sous les ordres du général Reynier. L'armée anglaise, qui n'étoit éloignée que de quelques lieues de cette clef du Portugal, ne paroissoit pas vouloir faire, pendant ce siège, plus de mouvements que pendant celui de Ciudad-Rodrigo : il est vrai qu'elle avoit bien assez à faire que de se précautionner contre les manœuvres que le prince d'Essling exécutoit autour d'elle dans toutes les directions, et que c'étoit encore beaucoup qu'elle pût se maintenir dans ses retranchements, dans le voisinage d'un ennemi nombreux et entreprenant : d'ailleurs pour troubler les opérations du siège, il auroit fallu traverser la Coa, entreprise de la plus grande difficulté, les Français étant les maîtres du pont, depuis la défaite du général Crawford, et la place d'Alméida étant située sur une hauteur au milieu d'une plaine où la cavalerie française auroit eu incontestablement la supériorité. D'après ces considérations et surtout d'après la nouvelle que le général Wellington reçoit que ses communications avec le Douro ont été coupées, cette armée abandonne bientôt Alméida, à sa propre défense, et se retire sur Coïmbre; cette retraite fait trembler Lisbonne qui ne s'attendoit pas sitôt à voir s'élever des retranchements autour de ses murs, comme si elle étoit menacée d'une attaque prochaine.

Enfin, onze batteries, armées de soixante-cinq pièces de canons vomissent sur Alméida la terreur et la mort, et de nombreux incendies s'y manifestent. A la fin du même jour une capitulation honorable est offerte à la garnison, qui, n'ayant plus autour d'elle que des monceaux de ruines, en accepte les honorables conditions. Par cette importante conquête, qui, ainsi que celle de Ciudad-Rodrigo, couvre de gloire la division du général Loison, l'entrée du Portugal est ouverte à l'armée commandée par le prince d'Essling.

1810. PRISE D'ALMÉIDA. AOUT.

Nous ne suivrons pas l'armée française en Portugal, et nous n'entrerons dans aucun détail sur les évènements militaires dont les différentes provinces d'Espagne étoient le théâtre; nous dirons seulement que les succès du général Suchet, ses victoires et ses prises de villes, telles que Lérida et Tortose, devoient être bientôt suivies de la reddition de l'importante place de Tarragone, et que tout annonçoit que d'autres places importantes seroient bientôt encore au pouvoir des Français.

Si les nombreuses défaites des Espagnols et toutes les pertes qu'ils éprouvoient presque coup sur coup, étoient autant de victoires que l'armée française remportoit sur les Anglais, on peut dire que l'empereur Napoléon ne leur faisoit pas, sans tirer l'épée, une guerre moins terrible sur le continent. Comme leur commerce rouloit en Europe sur deux grands pivots, les marchandises de leurs colonies et celles qui

1810. sortoient de leurs fabriques, ce monarque établit une distinction entre les unes et les autres. Ne voulant pas pour le moment proscrire entièrement les premières dont le besoin se faisoit sentir depuis long-temps dans son Empire, il les soumit à un tarif très-élevé, jusqu'à l'époque où l'industrie française auroit réussi à les remplacer. Ce tarif, qui, en diminuant de beaucoup la consommation de ces denrées, devoit néanmoins faire entrer de grosses sommes dans le trésor impérial, devint une loi dans tous les états de la confédération du Rhin, et même depuis la mer Baltique jusqu'aux côtes les plus méridionales de l'Italie. Si les denrées coloniales de l'Angleterre échappèrent pour le moment à la proscription, les marchandises de ses fabriques furent frappées d'un anathême universel. De tous côtés, en France, en Allemagne, en Suisse, en Prusse, en Italie, elles devinrent la proie des flammes. L'énorme quantité qui en fut jetée sur les bûchers, montra avec la dernière évidence aux peuples et aux gouvernements du continent européen, jusqu'à quel degré l'industrie continentale étoit paralysée par l'industrie britannique, et les innombrables ballots et caisses de toute espèce qui furent brulés sur la place publique de la ville d'Amsterdam, prouvent toute l'étendue du commerce que l'Angleterre faisoit avec la Hollande, l'énormité du tribut qu'elle imposoit à ce pays, et justifient complettement sa réunion à la France.

Cette vaste mesure de proscription put bien exciter

la mauvaise humeur des hommes faibles et bornés, elle nuisit sans doute à un certain nombre de spéculateurs, elle mit des entraves momentanées à la marche du commerce; mais ces inconvénients passagers et ces désastres individuels n'étoient rien aux yeux des véritables commerçants, des commerçants dévoués aux intérêts de leur pays, rien aux yeux de cette foule innombrable de manufactures dont l'industrie ne pouvoit malgré tous ses efforts, lutter avec une sorte d'avantage contre celle des fabricants de la Grande-Bretagne, rien enfin dans la pensée des vrais politiques pour lesquels un grand bien dans l'avenir est le dédommagement complet d'un mal-aise dans le présent, aussi vit-on à cette mémorable époque toutes les chambres consultatives de commerce de l'Empire, animées d'un sentiment universel de reconnoissance, s'empresser de faire parvenir à l'Empereur leurs félicitations et leurs actions de grâce. Toutes n'ont que les mêmes expressions pour qualifier le monopole anglais; toutes ne voient dans les grandes et sévères mesures ordonnées par le décret qui établit une législation prévôtale sur les côtes de l'Empire, que la source de la prospérité commerciale de l'Europe. 1810.

Frappée dans ses plus chers intérêts, l'Angleterre voit sa situation empirer de jour en jour. Jamais embarras ne furent plus universels que ceux qu'elle s'est créés par son ambition. Tout le continent de l'Europe s'est approvisionné par la confiscation de ses denrées

1810. colonniales ; et même les éléments d'accord avec la politique de Napoléon, ont poussé sur les côtes de la Prusse, du Danemark et de l'Allemagne septentrionale, une foule de vaisseaux sur lesquels elle espéroit emporter en échange de ces mêmes denrées, les trésors des peuples qui environnent la mer du nord et la Baltique.

RÉUNION DES VILLES ANSÉATIQUES A L'EMPIRE.

Bientôt l'Empereur lui portera un coup dont l'effet sera plus désastreux encore et plus durable ; il réunira à l'Empire tous les pays maritimes depuis l'embouchure du Weser jusqu'à celle de l'Elbe. Par ce décret mémorable, revêtu de la sanction du sénat, Hambourg, Lubeck et Brèmen, ces villes fameuses, naguère vastes dépôts des marchandises de nos ennemis, redeviendront françaises, comme au temps de Charlemagne, et se glorifieront d'être comprises au nombre des bonnes villes de l'Empire, et d'être le chef-lieu d'autant de départements. Bien plus, un canal de navigation qui joindra la mer Baltique au Rhin, servira de lien de communication entre le commerce de l'Empire et celui des pays septentrionaux de l'Europe. Par ce grand et superbe ouvrage, que la puissance de l'Empereur fera exécuter, dans tous les temps les productions de la France et celles de l'industrie de ses habitants pourront à l'abri des croisières anglaises être transportées à de grandes distances, et procurer au trésor impérial de nouvelles sources de prospérité.

RÉUNION DU VALAIS A L'EMPIRE.

Par quels succès l'Angleterre pouvoit-elle balancer ce nouvel agrandissement de l'Empire français sur le

continent européen ? nous ne parlons point ici de la réunion du Valais effectuée dans le même temps que celle des villes anséatiques. Ce pays pauvre, situé entre l'Italie et l'Empire, avoit manqué aux engagements qu'il avoit pris avec la France pour la construction de la route du Simplon, et de plus étoit livré depuis quelque temps à une sorte d'anarchie. L'intérêt de la France et le sien même exigeoient donc qu'il devînt partie intégrante de l'Empire : ce fut le sort honorable qu'il obtint sous le titre de département du Simplon. Une telle réunion commode pour la sûreté des communications de l'Empire avec les départements au-delà des Alpes et avec le royaume d'Italie, étoit peu importante pour l'Angleterre : mais c'étoit bien autre chose pour elle que celle de la Hollande, et que ces trois nouveaux départements de l'Ems supérieur, des Bouches du Weser et des Bouches de l'Elbe. Par quels succès donc cette puissance pouvoit-elle balancer ces nouvelles acquisitions de l'Empire français ? En Espagne, comme nous l'avons vu, elle prodiguoit inutilement ses trésors et le sang de ses soldats pour la cause des insurgés ; en Portugal, son armée, après avoir vu prendre sous ses yeux Ciudad-Rodrigo et Alméida, avoit été obligée, après la sanglante affaire de Busaco de prendre position à sept lieues de Lisbonne, et lorsque le prince d'Essling est forcé de se retirer de quelques lieues pour prendre des quartiers d'hiver, elle ne peut l'entamer. Dans les mers de l'Europe, ses flottes uniquement occupées à des 1810.

1810. croisières, à des blocus, et à escorter des convois, laissoient pourtant dans les eaux de l'Adriatique, cinquante à soixante bâtiments devenir la proie de la flottille commandée par le capitaine Dubourdieu, et chaque jour elles s'étonnoient de ce que malgré leur vigilance, de hardis corsaires, sortis des ports français, enlevoient non loin d'elles les vaisseaux marchands qu'elles étoient chargées de protéger. Il est vrai, dans les mers de l'Inde, l'île d'Amboyne étoit tombée en son pouvoir; elle s'étoit emparée de l'île Bonaparte; mais par la valeur des capitaines Duperré et Hamelin, elle perdoit quelque temps après quatre frégates dans les eaux de l'île de France, victoire brillante qui retarda la prise de cette importante colonie.

Comment le gouvernement britannique dans l'impuissance où il étoit d'arrêter les entreprises de l'Empereur, contre son commerce, et dans la nécessité où il se trouvoit d'acheter quelques succès onéreux, par d'énormes dépenses, ne songeoit-il pas à révoquer ses arrêts du conseil qui avoient provoqué les décrets de Berlin et de Milan? L'Empereur lui donnoit pourtant un grand exemple de modération et de justice dans ses négociations avec le gouvernement des Etats-Unis? Comment au lieu de ménager cette estimable nation, faisoit-il tout pour s'en faire une implacable ennemie? Si dès-lors écoutant la voix de son intérêt, il eût renoncé à ses funestes prétentions de domination universelle sur les mers, il ne verroit pas la misère enfanter la sédition

et

et les crimes jusques dans le sein de sa capitale, jusqu'aux portes de la chambre des communes. 1810.

RUPTURE DE LA NÉGOCIATION POUR L'ÉCHANGE DES PRISONNIERS.

Cette mauvaise volonté de l'Angleterre avoit déjà paru aux yeux de toute l'Europe, par la rupture de la négociation qui s'étoit entamée à Morlaix entre les deux gouvernements, pour l'échange des prisonniers, et qui, après avoir duré huit mois, s'étoit terminée sans aucun résultat. Toutes les condescendances furent du côté de l'Empereur, et tous les refus, tous les subterfuges, du côté des Anglais. Puisqu'il s'agissoit de l'échange de tant de milliers de malheureux, éloignés de leur patrie, l'humanité et la bonne foi exigeoient que les deux puissances traitassent entre-elles sur des bases à peu près égales. La France avoit à livrer deux fois plus de prisonniers sujets ou alliés de l'Angleterre, que celle-ci n'en avoit à livrer à la France. Comment faire disparoître cette inégalité dans un échange? L'Angleterre ne considère d'abord comme prisonniers que les Anglais, comme si les Hanovriens, les Espagnols et les Portugais n'avoient pas combattu sous ses drapeaux: si cette base d'échange est admise, tous les Anglais prisonniers en France rentreront dans leur patrie, et la moitié seule des Français détenus en Angleterre seront rendus à la leur. Cette mesure est trop absurde pour être admise par l'Empereur. Ce monarque propose donc l'échange total des deux masses belligérantes, homme par homme et grade par grade; et de plus il consent à rendre tous les Espagnols qui se trouveroient de

1810. surplus, après l'échange consommé; il consentoit aussi, tant ses intentions étoient droites, à livrer une masse double pour une masse simple, mais en y comprenant un nombre égal d'Hanovriens et d'Espagnols. Le gouvernement Anglais consent d'abord à ces propositions dont il lui est impossible de méconnoître l'équité: mais comme la foi punique n'est jamais en défaut, il exigea bientôt après, au lieu d'un échange simultané et selon la proportion des masses, que l'échange commençât par les Anglais. L'Empereur vit le piège qu'on lui tendoit; les négociations se rompirent, et l'agent de l'Angleterre partit de Morlaix pour Londres, en laissant aux Français l'idée qu'il étoit moins venu chez eux comme négociateur que comme espion. Toute espérance de paix ne s'évanouit pas néanmoins, après son départ. La maladie du roi Georges parvenue au point de ne laisser qu'un très-faible espoir de guérison, et la régence dont elle faisoit naître la nécessité, faisoient prévoir, vu le caractère connu du prince de Galles, un changement de systême dans le gouvernement britannique. Hélas! pourquoi des espérances si chères à l'humanité ne se réalisèrent-elles pas, lorsque ce prince eut obtenu la puissance d'une régence illimitée!

Avant de revenir, d'après notre plan, à quelques détails sur le gouvernement intérieur de l'Empire, jetons un coup-d'oeil sur ce qui se passoit dans les différents états du continent Européen.

Il n'avoit pas suffi au roi de Suède de rétablir par un traité de paix les anciennes liaisons de ce royaume avec la France : pour les rendre plus étroites et plus durables qu'elles ne l'avoient jamais été, il voulut, après la mort imprévue du prince royal, se donner pour successeur, un prince, un général français, illustre par ses talents militaires et par sa rare prudence. La proposition qu'il en fit à la diète d'Œrébro, réunit tous les suffrages, et le maréchal de l'Empire, prince de Ponte-Corvo fut élu prince royal de Suède, et héritier présomptif de la couronne. 1810.

Cette élection si conforme aux véritables intérêts du peuple Suédois n'affligea pas moins la Grande-Bretagne qu'elle la surprit. Dès lors cette puissance à laquelle le gouvernement Suédois ne tarda pas à déclarer la guerre, perdit toute espérance de voir renaître un règne semblable à celui de Gustave IV, et craignit avec raison de voir le systême français s'introduire en Suède sous les auspices d'un prince qui devoit sa fortune à Napoléon, et son illustration à ses grandes qualités. La Russie ne vit pas d'un oeil plus favorable, cette élection à laquelle, dans un autre temps, elle n'auroit pas manqué de s'opposer ; et elle craignit que la Finlande qu'elle venoit de conquérir, ne lui échappât tôt ou tard. Oubliant alors ses véritables intérêts, le monarque Russe, gagné par les agents de l'Angleterre, qui n'avoient jamais cessé d'intriguer à Pétersbourg, pensa à se rapprocher de cette puissance : mais les ménagements qu'il

1810. avoit à garder avec l'empereur Napoléon, l'empêchèrent pour lors de se déclarer ouvertement : il se borna donc à favoriser le commerce de ses sujets avec les Anglais, sans paroître néanmoins lui accorder une protection qui auroit été une violation manifeste du traité de Tilsitt. De cette conduite de la Russie envers l'Angleterre, devoit-il résulter autre chose qu'un empêchement notable à l'exécution des plans de l'Empereur contre le commerce britannique, une prolongation indéfinie des malheurs de la guerre, sur les mers, et peut-être, le renouvellement des hostilités sur le continent ?

L'empereur d'Autriche, fidèle au traité de Vienne, venoit de terminer le payement de ses contributions envers la France. Les liens augustes, par lesquels il s'étoit attaché à Napoléon, se resserroient de jour en jour, et la grossesse de l'Impératrice des Français, Marie-Louise, solennellement annoncée dans toute l'Europe, promettoit à la monarchie autrichienne de longues années de paix, comme à la monarchie française un long avenir exempt de troubles. Malheureusement, les finances de l'Autriche, épuisées par des guerres désastreuses, avoient commandé l'émission d'une grande quantité de papier-monnaie ; et cette monnaie fictive, tombée dans l'avilissement, donnoit lieu chaque jour à de nouveaux projets, à de nouvelles mesures dont le succès n'étoit rien moins qu'assuré. Cependant le patriotisme des peuples des provinces héréditaires, et celui des

Hongrois faisait espérer le terme de tant d'embarras et de sacrifices. 1810.

Le royaume d'Italie gouverné par la sagesse du prince vice-roi, s'élevoit de jour en jour à de nouvelles prospérités. La justice, les arts, l'agriculture et le commerce y devenoient de plus en plus florissants ; et l'armée, digne du Monarque qui l'avoit créée, ne le cédoit à l'armée française, ni du côté de la discipline, ni du côté de la valeur. En Espagne, nos guerriers intrépides dans les assauts, impétueux dans les combats, ajoutoient à la gloire qu'ils avoient acquise en Pologne et pendant la dernière campagne contre l'Autriche.

Le roi des Deux-Siciles, actif, infatigable, faisoit trembler la Sicile par ses vastes préparatifs ; l'instant arriva où cette île, tombée, sous la puissance anglaise, devoit être conquise par les forces nombreuses qu'il avoit rassemblées. Déjà la flottille napolitaine touchoit à ses rivages ; un vent ennemi s'élève ; plusieurs centaines de braves qui étoient débarqués, n'étant pas soutenus, se rendent prisonniers après la plus opiniâtre résistance, et la Sicile reste sous le joug britannique. Le roi Joachim ne s'occupoit pas seulement d'opérations guerrières : attentif à tout, il ne laissoit échapper aucun détail relatif au gouvernement de ses états, et l'œil toujours fixé sur celui de l'Empereur, son beau-frère, il en empruntoit tout ce que le génie et le caractère de sa nation lui permettoit de faire entrer dans la législation civile, criminelle et politique

1810. de sa monarchie. Ainsi l'Empire français était le régulateur de la plupart des gouvernements Européens.

TRAVAUX ADMINISTRATIFS DE L'EMPEREUR.

Revenons maintenant aux travaux administratifs de l'empereur Napoléon. Immédiatement après le traité de Vienne, sa sollicitude s'étoit portée sur les provinces Illyriennes, auxquels il avoit donné pour gouverneur général le duc de Raguse. Afin d'en coordonner l'administration avec celle des autres provinces de l'Empire, il créa des tribunaux, et la ville de Laybach en Carniole devint le centre d'un sage gouvernement, civil et militaire. L'instruction publique, long-temps négligée dans ces contrées dont la population guerrière avoit peu de penchant pour les arts, fut établie sur des bases conformes au génie des peuples et aux localités, et un grand nombre de jeunes Illyriens, Croates, Dalmates, Istriens, Albanais, furent envoyés en France pour y être élevés, les uns dans les arts libéraux, les autres dans les arts mécaniques. Ce n'est point assez pour l'affection que l'Empereur porte à sa nouvelle conquête; de tous côtés, les travaux les plus importants, les plus favorables au commerce, s'exécutent en Illyrie: des routes commodes et sûres y sont pratiquées à travers les montagnes du plus difficile accès; des ponts sont jetés sur les fleuves; des marais sont desséchés; des ports sont réparés, et les villes voient s'élever dans leur enceinte de nouveaux édifices publics et particuliers. Trieste entr'autres, ville commerçante et riche, s'applaudit d'avoir changé de maître, car c'est dans

son port que doivent se rendre les marchandises du levant destinées pour le royaume d'Italie et pour l'Empire. C'est pour tant de bienfaits que des députés des provinces Illyriennes sont venus exprimer à l'Empereur la reconnoissance de leurs concitoyens. 1810.

D'autres provinces nouvellement soumises à l'Empire dont elles composent deux départements, les provinces de l'état romain, sortent du long engourdissement où les avoit tenues le gouvernement pontifical. Tout s'y ranime, l'agriculture, le commerce, l'industrie, les mœurs, le courage, la raison; le travail en couvre les campagnes de moissons; le brigandage s'enfuit des grandes routes; la mendicité, la paresse, et les vices qu'elles font naître et entretiennent, disparoissent des villes. Une consulte formée d'hommes sages et éclairés donne par ses travaux un nouvel aspect à la ville de Rome, où tout change ce qui peut être changé. Des projets vastes et magnifiques ont été formés pour l'embellissement de cette ancienne capitale du monde, devenue la seconde ville de l'Empire; chaque jour de savants artistes et de nombreux ouvriers en exécutent quelque partie: les monuments de l'ancienne grandeur romaine, sortent de leurs tombeaux; les ruines célèbres reparoissent avec toute leur majesté, et bientôt on verra une Rome toute nouvelle en revoyant Rome antique. Ces fameux marais pontins que tant de souverains, depuis tant de siècles, entreprirent inutilement de dessécher, disparoîtront enfin pour faire place

1810. à des campagnes cultivées et fertiles : Napoléon l'a ordonné, et le génie des arts s'empresse d'exécuter ses volontés. Bientôt de nombreux ingénieurs des ponts et chaussées, placés dans les départements de l'Empire au-delà des Alpes, sous la surveillance d'un maître des requêtes, assujétiront la terre et les eaux à tous les besoins de l'homme. Les Apennins offriront comme les Alpes des routes sûres et des abris commodes au voyageurs ; les fleuves communiqueront aux fleuves par des canaux ; de puissantes digues retiendront les rivières et les torrents dans leur lit ; et des ponts nombreux, aussi élégants que solides épargneront à l'étranger et à l'habitant de ces provinces ou des dangers ou des circuits.

Ces détails d'administration particulière ne détournent point l'Empereur de l'attention qu'exige l'ensemble de l'administration générale de l'Empire. L'objet de ses soins, le plus important, c'est la marine, jour et nuit il s'occupe des moyens de lui donner un éclat et une force que n'avoit pas l'ancienne. Dans cette vue, il a institué des écoles spéciales de marine dans les ports de Brest et de Toulon. Ces écoles sont tenues sur un vaisseau dont le capitaine y préside les trois cents élèves dont chacune est composée, ne sortent point du vaisseau ; toutes les connoissances relatives à la navigation et à la tactique navale, sont les objets de leur instruction ; et leur avancement aux différents grades de la marine, dépend de leur application, de leur bonne

conduite

conduite, et de leurs progrès dans leurs études. Par cette nouvelle institution, la marine française se glorifiera un jour d'un grand nombre d'officiers aussi braves qu'instruits; la mer n'aura plus de tempêtes redoutables pour eux; et les vents soumis à leurs calculs seront souvent forcés de se déclarer contre leurs ennemis. Les Anglais, ces tyrans des mers, sentirent bien toute l'importance de cet établissement, et leur prévoyance leur montra bien quelle supériorité auroit un jour cette pépinière de jeunes marins élevés sur l'océan et instruits de bonne heure de tous les secrets de la navigation et de la manoeuvre d'un vaisseau. 1810.

Pour compléter son système de marine, l'Empereur forma le dessein d'une conscription maritime, et le sénat s'empressa d'y donner sa sanction. En vertu de cette loi, les cantons littoraux de trente départements maritimes cessent de concourir à la conscription de l'armée de terre, pour fournir un nombre déterminé de jeunes marins de l'âge de treize à seize ans : ainsi, et les officiers et les membres des équipages des flottes françaises, élevés sur les flots, concourront par cette communauté d'éducation, vers le même but, la gloire de l'empire et l'humiliation de l'orgueil britannique. Comme ces établissements devoient ajouter de nouvelles occupations à celles du ministre de la marine, l'Empereur lui donna un conseil composé de quatre conseillers d'état.

A ces institutions succèdent ou d'autres institutions

1810. ou des mesures administratives, toutes empreintes d'un caractère d'utilité et de sagesse. La Hollande est confiée à la prudence du prince archi-trésorier, sous le titre de gouvernement général, et les trois nouveaux départements du nord le sont à l'expérience et à la fermeté militaire du prince d'Eckmül. Tout se règle dans ces provinces, tout se décide, et d'après le droit commun des Français, et d'après les intérêts des peuples réunis à l'empire : les cultes y obtiennent toute la liberté dont ils jouissent dans les anciens départements, et la religion catholique se félicite de retrouver des temples dans ces contrées, d'où, depuis des siècles, son culte avoit été proscrit ; les cours impériales et les tribunaux de première instance y rendront la justice d'après les principes et les formes du Code Napoléon ; l'instruction publique y sera confiée aux nationaux les plus instruits, et ne subira d'autres changements que ceux qu'exigeront les statuts de l'université impériale ; et les finances administrées avec une sage économie, y inspireront à tous les citoyens, créanciers de l'état, une parfaite sécurité relativement à leur fortune.

Si nous parcourons les différentes branches du gouvernement, en mettant plus d'ordre dans nos détails, nous trouverons plus de choses ou entreprises ou achevées dans le cours de l'année dont nous faisons l'histoire. Dans ce qui concerne l'administration de la justice, nous trouverons l'organisation des tribunaux de première instance, premiers échelons pour arriver

aux tribunaux de la cour impériale; les règlements relatifs à la profession d'avocat, profession dont les devoirs sont jugés assez importants pour mériter toute l'attention d'un souverain occupé des plus grands intérêts; enfin l'époque où doivent être installées les cours impériales et les formalités nécessaires à leur installation. 1810.

Si les circonstances ont fait naître quelques embarras dans l'administration du culte catholique, ces embarras disparoissent bientôt par le zèle des pasteurs de l'église gallicane à seconder les intentions sages et pacifiques de l'Empereur. Les droits de la religion qu'il protége, sont de plus en plus respectés des peuples soumis à sa domination, et la morale religieuse en est enseignée par ses ordres comme le fondement de celle que l'on nomme sociale, dans tous les établissements d'instruction qu'il a fondés. Les grandes églises, les simples paroisses, les séminaires sont souvent les objets de ses pensées et de ses bienfaits, et ce qu'il fait en temps de guerre pour la splendeur du culte qu'il professe, fait présager tout ce qu'il fera encore lorsque la paix aura couronné ses travaux pour la donner au monde.

Après la religion, l'instruction publique qui donne des lumières et des moeurs aux sujets de l'état, tient sans doute le premier rang dans l'empire : aussi qu'est-ce que l'Empereur n'a pas fait pour en étendre les bienfaits, en multiplier les établissements ? plus ses

1810. conquêtes s'avancent au loin, plus l'université qu'il a fondée, embrasse de nations. Depuis les rivages de la mer Baltique jusqu'au fond de l'Illyrie, elle porte le flambeau de la science. De nouveaux lycées sont établis dans les villes dont la nombreuse population les demandoit; les universités étrangères, devenues françaises, se changent en académies, et Pise et Leyde reverront leurs antiques universités recouvrer leur première splendeur, par leur alliance avec le vaste corps organisé par Napoléon. S'il est vrai que les bonnes institutions, que les institutions qui tendent à unir les peuples entr'eux par le lien des lumières, sont le plus ferme appui des états, l'empire français, assis sur cette base comme sur la puissance de son chef, est donc une création impérissable,

Afin que l'instruction soit profitable à l'état plus encore qu'aux individus qui la reçoivent, il ne suffit pas que ceux-ci se la réservent exclusivement comme un trésor qui n'appartient qu'à eux seuls. Un certain nombre d'hommes auxquels la nature a départi les dons du génie, sont destinés à la répandre par leurs écrits : ce sont des historiens qui, après avoir médité profondément sur les évènemens passés chez les différents peuples, principalement chez la nation française, les lient, les enchaînent avec art, les font ressortir les uns par les autres, les accompagnent de réflexions courtes, justes et piquantes, et les ornent d'un style convenable à la noblesse de l'histoire : ce sont des poètes, qui,

doués d'une imagination brillante, d'une âme de feu, 1810.
et d'une connoissance parfaite du cœur humain, exposent sur la scène ou les passions des héros, ou les ridicules de la société, dans une action dont ils composent le nœud avec des circonstances qui augmentent de plus en plus l'intérêt des spectateurs, ou qui, vivement émus des exploits qui ont illustré la nation, les chantent sur la lyre de Pindare, ou enfin qui, échauffés du beau feu d'Homère et de Virgile, choisissant un grand évènement pour l'objet d'une épopée, s'élèvent par l'harmonie de leurs chants, par la rapidité des narrations, par la pompe et la grandeur des descriptions, à la gloire du héros qu'ils ont entrepris de célébrer; ce sont des sages, qui, par la profondeur de leurs méditations, ont découvert les sources de la morale, et se sont empressés d'y puiser ces utiles maximes qui règlent la conduite de l'homme en société. Tous ces écrivains dont les talents et les ouvrages concourent de différentes manières à la gloire de l'Empire et du souverain, sont encouragés par la munificence de l'Empereur à poursuivre leur noble carrière : mais ses bienfaits sont pour eux un aiguillon moins vif que ses éloges. Si quelque fois son attention paroît se détourner de leurs travaux, elle s'y reporte bientôt, et souvent le public est averti de l'apparition d'un bon ouvrage par les encouragements qu'il donne à son auteur.

La liberté indéfinie de la presse avoit enfanté depuis plus de vingt ans, un nombre infini d'ouvrages, ou

1810. séditieux, ou impies, ou licencieux. Sous un gouvernement ennemi des maximes d'une politique insensée, protecteur de la religion et ami des bonnes mœurs, il falloit une digue puissante pour arrêter ce débordement qui tôt ou tard auroit produit de funestes effets. Nous avons parlé de l'établissement d'une direction générale de la librairie et de ses attributions. Il falloit dans une place si importante un chef aussi ferme que prudent, éclairé, et qui sût bien distinguer les droits du génie, des écarts souvent dangereux de l'imagination, et surtout, qui, plein de zèle pour le maintien de l'ordre public et des droits du souverain, opposât une barrière insurmontable aux efforts des partisans des doctrines ultramontaines, pour agiter et troubler les consciences. L'Empereur nomma donc directeur général de la librairie et de l'imprimerie le baron de Pommereul, homme sage et ferme, et pour nous servir de l'expression de Quintilien, aussi habile à se servir de la plume que de l'épée.

Aux mesures qui intéressent la religion, l'instruction et les mœurs des peuples, nous devons ajouter celles dont le but est le soulagement de l'humanité souffrante. Pour la propagation des bienfaits que la société maternelle doit répandre sur les pauvres mères de famille, des conseils d'administration sont établis dans un grand nombre de villes de l'empire; ces conseils qui correspondront avec le comité central de cette société, placé dans la capitale, lui

communiqueront des lumières, ou lui exposeront des besoins que son éloignement l'auroit empêché ou d'acquérir ou de connoître. Le grand système des dépôts de mendicité se développe de jour en jour, et ses branches bienfaisantes s'étendent successivement sur les départements nouvellement ajoutés à l'empire comme sur les anciens. L'exemple du gouvernement, quant aux secours accordés aux hôpitaux et hospices, est suivi par une multitude de cœurs généreux et compatissants, et chaque mois on est étonné du grand nombre de legs plus ou moins considérables qu'ont reçus ces maisons consacrées à la souffrance et au malheur. Ajoutons à ces bienfaits ceux de la vaccine. Par les soins d'un comité central placé auprès du ministre de l'intérieur, ils s'étendent sur tout l'empire, et un bulletin qui indique chaque mois leurs progrès, sert aussi à propager les moyens de rendre ces progrès plus rapides. 1810.

Les arts, besoins d'un peuple civilisé et spirituel, et l'ornement de l'état qui les protège, reçoivent de nombreux et de puissants encouragements : aussi la peinture se distingue-t-elle par les chefs-d'œuvre qu'elle produit, ouvrages immortels comme la gloire des exploits de l'Empereur, qu'ils nous mettent sous les yeux, et la sculpture se couvre-t-elle de l'éclat des grands hommes dont elle s'empresse à exprimer les traits sur le marbre. Si Canova se montre l'émule des plus grands sculpteurs, c'est que Napoléon anime son génie, et

1810. encourage son ciseau. Parlerons-nous de ces arts plus utiles que brillants, que l'on appelle mécaniques ? une société, protégée par le ministre de l'intérieur, met tous ses soins à en encourager le perfectionnement, ou à provoquer de nouvelles découvertes, par les récompenses qu'elle accorde aux artistes, et plus encore par la gloire dont elle couvre leur nom.

Dans les sciences, la minéralogie et la chymie sont appelées à de nouveaux succès. Un corps impérial des ingénieurs des mines est créé pour tout l'empire, dont le territoire formera douze divisions sous le rapport du service des mines, minières et carrières. Dejà la chymie avoit été chargée de remplacer les substances colorantes des colonies par des substances indigènes ; on lui demanda encore qu'elle substituât au sucre de cannes, un sucre d'une qualité égale, extrait des végétaux qui croissent dans l'empire. Quelques expériences ont prouvé que le raisin pouvoit fournir cette utile denrée : alors l'Empereur fait un appel aux grands propriétaires de vignobles et aux chymistes ; il prodigue des encouragements à ceux qui s'efforceront d'exploiter cette nouvelle mine de richesses nationales ; et pour que leurs premiers essais ne restent pas sans utilité pour eux, il ordonne que dans tous les hôpitaux et autres établissements de charité, le sirop de raisin remplace le sucre de canne. Un grand nombre de spéculateurs répondent de tout leur zèle aux intentions du souverain : mais les essais partiels qui ont eu lieu, n'ont plus

les

les mêmes résultats, lorsqu'il s'agit d'opérer en grand; 1810.
et le sucre que le raisin a fourni aux laboratoires de quelques chymistes, ne sauroit dédommager de leurs frais les propriétaires de vastes atteliers. Mais que l'Angleterre ne se réjouisse pas du peu de succès de ces premières recherches, de ces premiers efforts; bientôt une racine dédaignée, la betterave, suffira seule pour affranchir la France et le reste de l'Europe du tribut que leurs besoins payent à ses colonies.

Les finances de l'état, quoique obligées de supporter les énormes dépenses d'une marine dont les forces augmentent chaque jour, d'une armée dont les bataillons s'étendent depuis les bouches de l'Elbe et de la Vistule, jusqu'aux rives du Tage, et d'entreprises aussi vastes que nombreuses, exécutées dans l'intérieur de l'Empire, sont à leur plus haut point de prospérité, et les peuples ne s'apperçoivent pas que le trésor de l'état leur ait fait aucune demande nouvelle de contributions. S'ils sont obligés de faire plus de dépenses, ce sont leurs habitudes, ce sont leurs besoins factices qu'ils doivent en accuser. Une branche importante et lucrative de commerce passe entre les mains du gouvernement, le débit du tabac est mis en régie : mais ceux qui payent le droit de participer à ce débit, ne donnent à l'état qu'un cautionnement dont ils perçoivent des intérêts, et le consommateur n'a point à se plaindre du renchérissement de cette denrée : de sorte que l'on peut dire que le gouvernement français est le plus riche de tous, quoiqu'il dépense le plus; et que ses peuples sont les

1810. plus heureux de l'Europe, quoique le trésor qu'ils concourent à former, se remplisse chaque année de près d'un milliard de francs.

Ordinairement les souverains qui ont remporté des victoires, sacrifient le bien-être de leurs sujets à celui de leurs soldats : l'armée est tout, et le peuple n'est rien à leurs yeux. On a vu que trop d'exemples de cette prédilection sous l'ancienne monarchie, ou quelques principaux officiers au retour d'une campagne souvent insignifiante, recevoient des pensions allarmantes pour le trésor public et onéreuses à des provinces entières. Si l'Empereur a fait de vastes conquêtes, il veut qu'elles servent à récompenser ses compagnons d'armes. Le Hanovre, la Westphalie, les anciennes possessions du roi de Prusse et des princes qu'il a vaincus, font tous les frais de sa reconnoissance et de sa justice. C'est de son domaine extraordinaire qu'il dotte ceux qui lui ont aidé à vaincre. Quand aux soldats dont le grand nombre s'oppose à ce qu'ils reçoivent, malgré leurs exploits ou leur long service, un prix semblable à celui des officiers qui les ont conduits, encouragés sur le champ de bataille, c'est des acquisitions du domaine extraordinaire dans l'intérieur de l'Empire qu'ils reçoivent la récompense de leurs belles actions. Aucun d'eux n'échappe aux recherchers ordonnées par son souverain, et le soldat mutilé, qui se croit ignoré au fond de son hameau, n'apprend pas sans surprise, que l'Empereur vient de lui accorder une pension sur les revenus du canal qui passe dans son département. Déjà, comme

nous l'avons dit, un certain nombre de vétérans 1810.
avoient reçus dans plusieurs des départements conquis, des terres à cultiver, et dont le revenu pût suffire à leur subsistance et à celle de leurs familles; l'Empereur ne s'en tiendra pas à ces récompenses à l'égard des soldats; bientôt il ordonnera qu'ils soient préférés pour toutes les places qui dépendent du gouvernement, lorsqu'ils auront passé cinq ans au moins sous les drapeaux, et que d'ailleurs, ils auront les qualités requises pour en remplir les fonctions.

A ces actes importants de l'administration impériale, ajoutons et les embellissements qui s'achèvent ou qui commençent dans la capitale, et ces vastes travaux qui s'exécutent dans plusieurs départements, pour l'utilité générale de l'Empire. A Paris, les réparations de l'arc de triomphe du fauxbourg S. Denis sont consommées, et ce majestueux monument ne montre plus ces honteuses dégradations dont gémissoient tous les amis des arts; la fontaine des innocents alimentée par le canal de l'Ourcq, répand de ses quatre côtés des nappes d'une eau pure et limpide; un grand nombre d'autres fontaines ornent les places qu'elles arrosent, et la façade du palais des beaux arts s'énorgueillit des quatre lions d'airain chargés de remplir sans cesse les quatre bassins au-dessus desquels ils sont placés; les statues de Sulli, de d'Aguesseau, du chancelier de l'Hôpital, et de Colbert sont représentées devant l'imposante façade du palais du corps législatif; de magnifiques casernes embelliront le quai Bonaparte,

